

DÉCÈS

1793

A

1800

Sept 2nd

1793. décès
1793 & 1800

II
Six feuilles —

1^{re} présent
non compris la

Cote et paraphe :

par nous vice-président du Directoire du District
d'Amberg pour constater les décès dans la
Commune de Châtelain — pendant la

présente année, fait le seize janvier mil sept cent
quatre vingt treize, l'an seconde de la république
française

Meisson

4. Président.

not il ne faut pas écrire sur la présente feuille



Premier feuillet

Aujourd'hui cinq février mil sept cent quatre vingt treize
L'audience de la République française à cinq heures du soir devant moy
alexandre pointu membre du Conseil général de la commune d'échandeli
département du puy de dôme élu pour recevoir les actes destinés à constater les
naissances les mariages et le décès des citoyens sont comparus de la maison
commune d'échandeli Antoine fougere âgé de soixante ans citoyen habitant
de l'audience de fougere paroisse d'échandeli et Jean fougere âgé de cinquante ans citoyen
cultivateur habitant de l'audience de paremont chal paroisse d'échandeli lesquels
m'ont déclaré que marguerite jouthannet femme d'Antoine fougere et elle
et Jean fougere et morte le jour d'hui au domicile d'Antoine fougere
audience de fougere à neuf heures du matin d'après cette déclaration j'en ai fait
le champ transporté au lieu de domicile de me faire sa femme d'audience de la commune
jouthannet et Jean aidés de ce présent acte que j'ai signé avec lui Jean fougere et
Antoine fougere et déclaré ne savoir signer de ce qui a été fait de la maison
commune d'échandeli le jour et an

pointu B fougere

Aujourd'hui dix février mil sept cent quatre vingt treize l'audience de
la République française à trois heures du soir devant moy alexandre pointu
membre du Conseil général de la commune d'échandeli département du puy
de dôme élu pour recevoir les actes destinés à constater les naissances les
mariages et le décès des citoyens sont comparus de la maison commune
d'échandeli Antoine dumas le fils âgé de cinquante ans habitant du
lieu d'uma paroisse d'échandeli et François tourès citoyen charpentier
habitant du bourg d'échandeli âgé de cinquante cinq ans lesquels
m'ont déclaré que Claude tressac habitant de l'audience d'uma

Claude
Tourès

Dud Ehandeli, Et Decede Ce jourd'hui une
a une heure du soir, D'après, cette déclaration je me suis
transporté au domicile de ladite personne je me suis assuré de son
Et Jean J. Desfré le présent ~~acte~~ que j'ai signé avec ledit Antoine d'Amas
Et ledit François Stouret fait en la maison Communale d'Ehandeli, le
jour d'aujourd'hui. Voulet Dumont ~~Pointu~~ B of P.

Aujourd'hui dix-neuf février mil sept cent quatre-vingt-treize l'an de
la République Française à six heures du matin devant moi le Maire pointu
Jean Gaschon membre du Conseil Général de la Commune d'Ehandeli de département du
puy de Dôme élu pour recevoir les actes destinés à constater les naissances,
les mariages et les décès des citoyens, sous la comparution de la maison
Commune d'Ehandeli, Damien font bonne age de soixante dix ans
marchal habitant du bourg d'Ehandeli et François Stouret age
de cinquante cinq ans, Citoyen Charpentier habitant du bourg d'Ehandeli
Ehandeli, lesquels m'ont déclaré que Jean Gaschon fils aîné habitant
du bourg d'Ehandeli est décédé Ce jourd'hui en son domicile audit
Ehandeli à cinq heures du matin. D'après cette déclaration je me suis
au sitôt transporté au domicile dudit Gaschon je me suis assuré de son
décès, Et Jean J. Desfré le présent ~~acte~~ que j'ai signé avec ledit
François Stouret ledit font bonne age déclaré ne savoir signer de l'écriture
fait en la maison Communale d'Ehandeli le jour d'aujourd'hui
Voulet Dumont ~~Pointu~~ B of P.

Aujourd'hui vingt-un février mil sept cent quatre-vingt-treize l'an
de la République Française à quatre heures du soir devant moi
Alexandre Pointu membre du Conseil Général de la Commune d'Ehandeli
de département du puy de Dôme élu pour recevoir les actes destinés à

constater la naissance, le mariage, l'elendee, de
Citoyen, son Compars, En l'annexion communede chandelis,
autourduma, le sui fr  age de cinquante an, Citoyen
cultivateur habitant du lieu duma, paroissee de chandelis, Et françois
nouves age de cinquante cinq an, Citoyen Charpentier habitant de bourg
du de chandelis, lesquels m'ont declare que Catherine Terrasse femme a
deffant Laurence Geneste habitante du lieu duma paroissee de chandelis
agee de toutoir cinquante sept an, Est decedee le jourd'hui au lieu de chandelis
du lieu duma, d'apre cette declaration j'en sui au fait de
transporte au domicile de la dite Terrasse femme au, a faire de fondue, du jour
aujourd'hui le present ~~Et~~ que j'ay signe avec led autourduma, Elle de
françois, nouves, j'ai En l'annexion communede chandelis le jourd'hui
nouves duma, Point de 20 f.

aujourd'hui trois mariages ont été célébrés à quatre heures quinze la messe de la
Republique par le sieur de la Roche, du soir devant moi Alexandre pointu membre
du Conseil général de la Commune d'Échandely, de département du puy de dôme. Il y a pour
recevoir la suite, destinée à constater le mariage, le sieur de la Roche, le sieur de la Roche,
sous-commissaire, dans la maison commune d'Échandely, au tour du puy de dôme, âgé de soixante
ans, citoyen cultivateur habitant du lieu de Gioson paroisse d'Échandely, et François Louis
âgé de cinquante-cinq ans, citoyen charpentier habitant du bourg d'Échandely, lesquels
m'ont déclaré qu'au lieu de la Roche, âgé d'environ deux ans, citoyen habitant du
lieu de Gioson paroisse d'Échandely, et de la Roche, âgé de huit heures d'union
dans la maison commune d'Échandely, après cette déclaration, je me suis mis à
porter au domicile du sieur de la Roche, et je me suis assuré de son identité, et j'en ay dressé
le présent procès-verbal que j'ai signé avec le sieur de la Roche, le sieur de la Roche,
à déclarer ne savoir signer de la Roche, fait dans la maison commune d'Échandely
Le 10 jour, Et au

Printed B
of r. p.

Aujourd'hui sept mai mil sept cent quatre vingt deux l'ordonnance de
la République française parvenue à l'heure d'arriver devant moi Alexandre Poincaré
membre du Conseil général de la Commune de Chaudé, de par lement du pays de
Lyon pour le service de la République, a constaté les naissances et mariages des
deux enfants de la Commune de Chaudé, sous
comparu, Antoine d'Amas, le fils âgé de cinquante ans, Citoyen Cultivateur
habitant du hameau de parois de Chaudé, et d'Amas sous bonne agée de
sixante et dix ans, Citoyen maréchal habitant du bourg de Chaudé,
lesquels m'ont déclaré que Jeanne Coupat veuve d'Antoine d'Amas âgée de quatre
vingt neuf ans, habitante du hameau de parois de Chaudé, et d'Amas hier sa
soixante heure, d'un domicile, d'après cette déclaration j'en suis sur le champ
transcrit au domicile de la Coupat Jeanne sa femme de Chaudé, et j'en ai
dressé le présent acte que j'ai signé avec led'Antoine d'Amas, le dit bon
acte et ne parait pas signer de la Commune de Chaudé
le dit jour et an

Jeanne
Coupat

Aujourd'hui vingt neuf mai mil sept cent quatre vingt deux l'ordonnance de
la République française parvenue à l'heure d'arriver devant moi Alexandre Poincaré
membre du Conseil général de la Commune de Chaudé, de par lement du pays de
Lyon pour le service de la République, a constaté les naissances et mariages des
deux enfants de la Commune de Chaudé, sous
comparu, Antoine d'Amas, le fils âgé de cinquante ans, Citoyen Cultivateur
habitant du hameau de parois de Chaudé, et d'Amas sous bonne agée de
sixante et dix ans, Citoyen maréchal habitant du bourg de Chaudé,
lesquels m'ont déclaré que Jeanne Coupat veuve d'Antoine d'Amas âgée de quatre
vingt neuf ans, habitante du hameau de parois de Chaudé, et d'Amas hier sa
soixante heure, d'un domicile, d'après cette déclaration j'en suis sur le champ
transcrit au domicile de la Coupat Jeanne sa femme de Chaudé, et j'en ai
dressé le présent acte que j'ai signé avec led'Antoine d'Amas, le dit bon
acte et ne parait pas signer de la Commune de Chaudé
le dit jour et an

Jeanne
Goulte

Poincaré
of



Cuy jourd'hui hui s'avit miliept cent quatre vingt trois lan
 de la republique françoise a dix heures du matin devant moy
 alexandre pointu membre du
 Conseil general de la Commune d'Echandeli
 Et pour le voir le sabbat
 Destinés a constater le mariage
 d'André Citoyen fons Compars, En l'annexion communale d'Echandeli, Claude
 Longuehal âgé de trente ans veuve de habitant du bourg d'Echandeli, Françoise Thorez
 âgé de cinquante cinq ans Citoyen Charpentier habitant du bourg d'Echandeli
 Lesquels m'ont déclaré que Jean Longuehal fils de Claude Longuehal laïque de treize ans
 habitant au bourg d'Echandeli, Et de de Claude Longuehal laïque de treize ans
 d'après cette déclaration j'en suis au fait et transporté au domicile de l'un d'eux
 j'ay vérifié le fait et j'en ay dressé le présent procès verbal que j'ay signé avec ledit
 françois Thorez et le Longuehal déclaré en savoir signer de l'un qu'il est en l'annexion
 communale d'Echandeli le jour et l'an
 pointu

françois
 Thorez

Cuy jourd'hui hui s'avit miliept cent quatre vingt trois lan de la
 republique françoise a dix heures du matin devant moy alexandre pointu
 membre du Conseil general de la Commune d'Echandeli, Et pour le voir le sabbat
 Destinés a constater le mariage, mariage d'André Citoyen fons Compars
 En l'annexion communale d'Echandeli, Jean Robeniche cultivateur habitant du
 lieu de deux fers, paroisse d'Echandeli, Agé de cinquante ans Et Antoine
 i part et au fin cultivateur habitant du lieu de deux fers, paroisse d'Echandeli
 Lesquels m'ont déclaré que Anne Terrasse Pierre Robeniche et Marie du Jean Robeniche
 habitante du lieu de deux fers, paroisse d'Echandeli, âgée de quatre vingt ans
 Et de de de hui s'avit dix heures du soir. D'après cette déclaration j'en suis
 au fait et transporté au domicile de l'un d'eux j'en suis au fait et certain de
 l'onde et j'en ay dressé le présent procès verbal que j'ay signé avec ledit
 Robeniche et le dit Terrasse en savoir signer de l'un qu'il est en l'annexion
 communale d'Echandeli le jour et l'an
 pointu

Anne
 Terrasse



Le jour d'aujourd'hui premier mai mil sept cent quatre vingt deux heures d'après devant moy alexandre
 poulard membre du conseil
 pour constater le mariage et le décès des citoyens
 de la commune de Chandel, Pierre Coudeira
 ci-devant habitant de la commune de Chandel, paroisse de Chandel, et Damien Fontbonne maréchal
 habitant du bourg de Chandel, âgé de soixante quinze ans, lequel m'a déclaré que
 son fils Coudeira Jean Pierre habitant de la commune de Chandel, paroisse de Chandel, âgé
 de deux jours, et tuteur le jour d'aujourd'hui, se présente devant moi, et a déclaré que
 mesme sur le champ transporté au domicile dudit Coudeira Jean Pierre, a été déclaré
 Jean Pierre le présent acte que j'ai signé ledit Coudeira et Damien Fontbonne ont
 déclaré me savoir signer de leur nom, fait en la maison commune de Chandel le
 jour d'aujourd'hui à l'âge de vingt cinq ans.

Le jour d'aujourd'hui dix neuvième mai mil sept cent quatre vingt deux heures d'après devant moy alexandre poulard membre du conseil général de
 la commune de Chandel, et pour constater le mariage et le décès des citoyens
 de la commune de Chandel, et pour constater le mariage et
 le décès des citoyens, font comparu en la maison commune de Chandel, paroisse de Chandel, et
 de la commune de Chandel, paroisse de Chandel, âgé de cinquante cinq
 ans, et Damien Fontbonne maréchal habitant du bourg de Chandel, âgé de soixante
 quinze ans, lequel m'a déclaré que son fils Coudeira Jean Pierre âgé de
 quatre ans, habitant de la commune de Chandel, paroisse de Chandel, et de la commune de Chandel, paroisse de Chandel, âgé de
 deux heures, d'aujourd'hui, et de la commune de Chandel, paroisse de Chandel, âgé de
 Jean Pierre sur le champ transporté au domicile dudit Coudeira Jean Pierre, a été déclaré
 de la commune de Chandel, et Jean Pierre le présent acte que j'ai signé avec ledit
 Jean Pierre, et de la commune de Chandel, paroisse de Chandel, et de la commune de Chandel, paroisse de Chandel, âgé de
 la commune de Chandel, le jour d'aujourd'hui, et de la commune de Chandel, paroisse de Chandel, âgé de

point d'

cruc
Chanaulle

Aujourd'hui cinqvingtmay mil sept cent quatre vingt seize l'an second de la
republicque françoise a onze heures du soir devant monsieur alexandre poinctud
du Conseil General de la Commune d'echandeli, élu pour recevoir les actes destinés à
constater les naissances, mariages, et décès des Citoyens, sont comparus, En l'annexion
Commune d'echandeli, Damien Bournerie Citoyen Cultivateur habitant du lieu du
moulind'egeri paroisse d'echandeli, âgé de trente cinq ans, Antoine Berand
Citoyen lieudelong habitant du lieu de deux frères paroisse d'echandeli âgé de vingt
huit ans, lesquels ont déclaré que Jeanne Chanaulle, âgée de soixante quinze ans, habitante
du lieu du moulind'egeri paroisse d'echandeli et de l'endroit aujourd'hui cinq heures du soir
en l'annexion du lieu du moulind'egeri, après cette déclaration j'en ai fait le champ
transporter au domicile de lad' Chanaulle j'en ai fait de fondées et j'en ai fait le
présent acte que j'ai signé led' Damien Bournerie et led' Antoine Berand
ont déclaré me savoir signer de celui qui fait en la maison Commune d'echandeli
lesd' jours et an

Poinctud B.
of p.

Pierre
Coudera

Aujourd'hui cinq juin mil sept cent quatre vingt seize l'an second de la republique
françoise a onze heures du matin devant monsieur alexandre poinctud membre du Conseil
General de la Commune d'echandeli, élu pour recevoir les actes destinés à constater les naissances,
mariages, et décès des Citoyens, sont comparus, Benoit Coudera, lieudelong habitant du
lieu du moulind'egeri paroisse d'echandeli âgé de soixante et dix ans, et Pierre Coudera Citoyen
lieudelong habitant du lieu de deux frères paroisse d'echandeli âgé de vingt sept ans,
lesquels ont déclaré que Pierre Coudera et Antoine et Louise Kobeniche enfan âgé de
six semaines, habitant du lieu de parel paroisse d'echandeli et de l'endroit aujourd'hui cinq
heures du matin en l'annexion du lieu de parel, d'après cette déclaration j'en ai fait le champ
transporter au domicile de Benoit Coudera, j'en ai fait de fondées et j'en ai fait le
présent acte que j'ai signé lesdits Coudera ont déclaré me savoir signer de celui qui
fait en la maison Commune d'echandeli lesd' jours et an.

Poinctud B.
of p.

Longueville

141
M



Aujourd'hui dix huit juin
l'an six de la République
devant moi alexandre pointu
deschandelis Elus sur l'avis
mariage & de ces de fiteyjn
deschandelis Jean laudier Sieur de longt habitant au village de la bar paroisse
deschandelis age de quarante cinq ans & Jean Englade fulluatiens habitant
autieu de la bar paroisse deschandelis age de quarante huit ans, lesquels
mont declaré que andré laudier age de quatre vingt dix ans habitant autieu
de la bar paroisse deschandelis est de ce jour huit a sept heures du soir selon
domicille audit lieu de la bar d'après cette déclaration j'ay mis sur l'acte
transporte au domicile dudit laudier j'ay mis sur l'acte de son de ce & j'ay
d'après l'opinion de ce que j'ay signé avec Jean Englade & l'edit Jean laudier
a déclaré ne s'avisoir signer de ce l'ingies fait l'union commune deschandelis
l'edit jour & an englade Pointu B
of p.

Aujourd'hui vingt quatre juin mil Sept cent quatre vingt trois l'an six
de la République françoise a six heures du soir devant moi alexandre
pointu membre du conseil general de la commune deschandelis Elus sur
l'avisoir l'acte de son de l'union commune deschandelis mariage & de ces de fiteyjn
Son compare l'union commune deschandelis Jean Englade Son
fiteyjn fulluatiens habitant au village de la bar paroisse deschandelis age de
quarante huit ans & domien d'ulour fulluatiens habitant autieu de la bar
paroisse deschandelis age de quarante six ans lequel mont declaré que
Antoine Englade & fils a Jean Englade & de d'effunte Louis Englade age
desingt trois ans habitant autieu de la bar paroisse deschandelis est de ce jour huit
a cinq heures du soir l'union commune de la bar d'après cette déclaration j'ay mis sur l'acte
transporte au domicile dudit Englade j'ay mis sur l'acte de son de ce & j'ay
d'après l'opinion de ce que j'ay signé l'edit Jean Englade & j'ay signé avec mont
domien d'ulour a déclaré ne s'avisoir signer de ce l'ingies fait l'union
commune deschandelis l'edit jour & an englade Pointu B
of p.

met
f. Duchard

Aujourd'hui vingt sept jui mil sept cent quatre vingt trois
de la République française a quatre heures du soir devant moi alexandre
membre du conseil général de la commune de chandel. Elle pour desposer
des acte de mariage et constater les naissances de ce jour en son congrès
commune de chandel. Barthelmy ponchon son fils. Sœur de longt habitant
au village de duferre paroisse de chandel agé de. Trente quatre ans. Et
flaulléto j'en gultuatiens habitant au village de duferre paroisse de chandel
agé de trente cinq ans lesquels ont déclaré par acte de mariage de
soixante cinq ans habitant au village de duferre paroisse de chandel
de ce jour. Je jure huy achance en haies de voir en son domicile dudit lieu
de duferre paroisse de chandel d'après cette déclaration. Suis sur le champ
transporté au domicile dudit Antoine ponchon jumeaux a paru de son de
et j'en ay dressé le présent acte que j'ay signé le dit Barthelmy ponchon
ledit Laurent et l'autre de la révérence de la commune de chandel
commune de chandel le dit jour et an

Pointu
of. p.

Cume Coupat

Aujourd'hui quatre quatre juillet mil sept cent quatre vingt trois
de la République française a quatre heures du soir devant moi alexandre
pointu membre du conseil général de la commune de chandel. Elle pour desposer
les acte de mariage et constater les naissances de ce jour en son congrès
En la maison commune de chandel. Etienne Anglade son fils. Sœur de longt habitant
au village de la fasserie paroisse de chandel agé de vingt cinq ans. Et
anglade gultuatiens habitant au village de la fasserie paroisse de chandel agé
de quarante deux ans lesquels ont déclaré par acte de mariage de
et de. Etienne Anglade habitant au village de la fasserie paroisse de chandel
d'après cette déclaration. Suis sur le champ transporté au domicile dudit
jumeaux a paru de son de et j'en ay dressé le présent acte que j'ay signé
le dit Etienne Anglade et ledit Etienne Anglade ont déclaré de la révérence
de ce jour fait la maison commune de chandel le dit jour et an

Pointu

Aujourd'hui treize juillet mil sept cent quatre vingt
trois, le grand de la République française a six heures du
matin devant moi alexandre pointu, membre du conseil



general de la commune de Dechaudeli, département du puy
de dome, le jour de Dechaudeli, les actes, destinés à constater
la naissance, les mariages. Et deux des citoyens, sont
composés de la maison commune qu'il y a de Dechaudeli
Citoyen cultivateur âgé de soixante ans, et Louis Thérèse aussi
cultivateur âgé de cinquante quatre ans, les quels ont déclaré
que Claude Dubon du village de Dechaudeli est mort hier en sa maison
à six heures du matin, âgé de soixante et quatre ans, d'après
cette déclaration, j'ai mis de suite transporté au domicile de
dit Claude Dubon, et mis au dépôt de Dechaudeli dit Claude
Dubon, j'en ai dressé le présent acte, que qu'il y a de Dechaudeli et
Louis Thérèse, ont signé, fait en la maison commune
Dechaudeli, les jours, mois, et an ci dessus pointu.

ce jour de huit le onze septembre mil sept cent quatre vingt deux
le procureur de la république française, à dechaudeli, du matin
devant moi à la barre de pointu, membre du conseil général de la
commune de Dechaudeli, département du puy de dome, le jour de Dechaudeli
les actes, destinés à constater la naissance, les mariages, et deux des
citoyens, sont composés de la maison commune Jean Claude
Dubon de la bar, Citoyen cultivateur âgé de quatre vingt ans et Jacques
Claude de la bar, Citoyen cultivateur âgé de quatre vingt ans, les quels ont déclaré
que Antoine Claude de la bar, âgé de quatre vingt ans, est
mort hier en sa maison à sept heures du matin, d'après cette
déclaration, j'ai mis de suite transporté au domicile et
après mis au dépôt de la mort de dit Antoine Claude, j'ai
dressé le présent acte, que ledit Jean et Jacques Claude ont
signé, fait en la maison commune de Dechaudeli, les jours, mois,
et an ci dessus pointu.

aujourd'hui le dimanche septième de mai sept cent quatre vingt
deux, la seigneurie de la République française, à trois heures de
soir devant moi Alexandre de pointes, membre du conseil
général de la commune de Chandeliers, département de la Seine
donc; chaque soir devoirs les actes destinés à constater, la
naissance, les mariages et les décès des citoyens, sont comparés
dans la maison commune; autours peult être de long age
de soixante huit ans, et autours plus jeune age de trente
autours moins être de long aussi; lesquels, m'ont déclaré qu'autours
peult être de long age de quarante ans, et m'ont ce jourd'hui en sa
maison à Chandeliers, d'après cette déclaration, je
m'en suis fait transporté àudit domicile, et m'étant assuré
de sa mort j'en ai dressé le présent acte, que ledit autours
peult être, et autours plus jeune m'ont signé, fait en la
maison commune de Chandeliers, les jours mois et an cy dessus
Notaire B. de P.

Aujourd'hui vingt et septembre mil sept cent quatre vingt
deux, la seigneurie de la République française, à huit heures du matin
devant moi Alexandre de pointes, membre du conseil général de la
commune de Chandeliers, département de la Seine, donc; j'ai
procédé pour recevoir les actes destinés à constater les naissances
mariages et décès des citoyens ont comparé la maison commune
de Chandeliers française, donc; et j'ai par là fait du bours de Chandeliers
Marie âgée de quarante neuf ans et autours donc; son âge de vingt cinq
Notaire lesquels m'ont déclaré que Marie, donc; et autours de Chandeliers
âgée de vingt quatre ans et mortelle est décédée dans la maison
d'après cette déclaration me suis de suite transporté àudit
domicile. D'après maître de la seigneurie de la seigneurie
Notaire, j'en ay dressé le présent acte que ledit autours donc;

Septembre

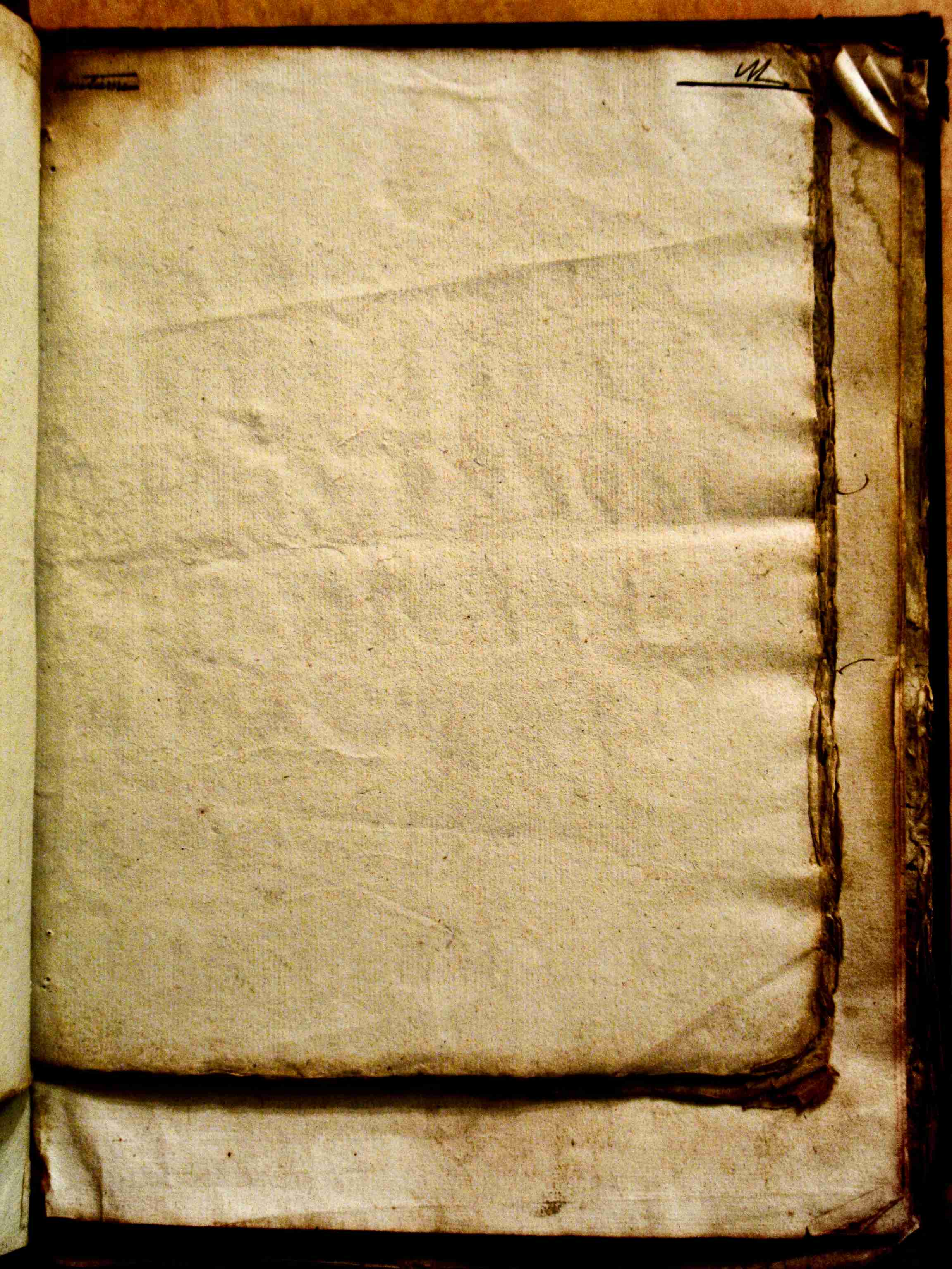
M

ne est larene de auoir signes et le dit farenome
glouet a signe auec moi fait a la maison commune de chandel
le jour mai 1788 et apres nous et Pointud B
of p

regard de p... et de p...

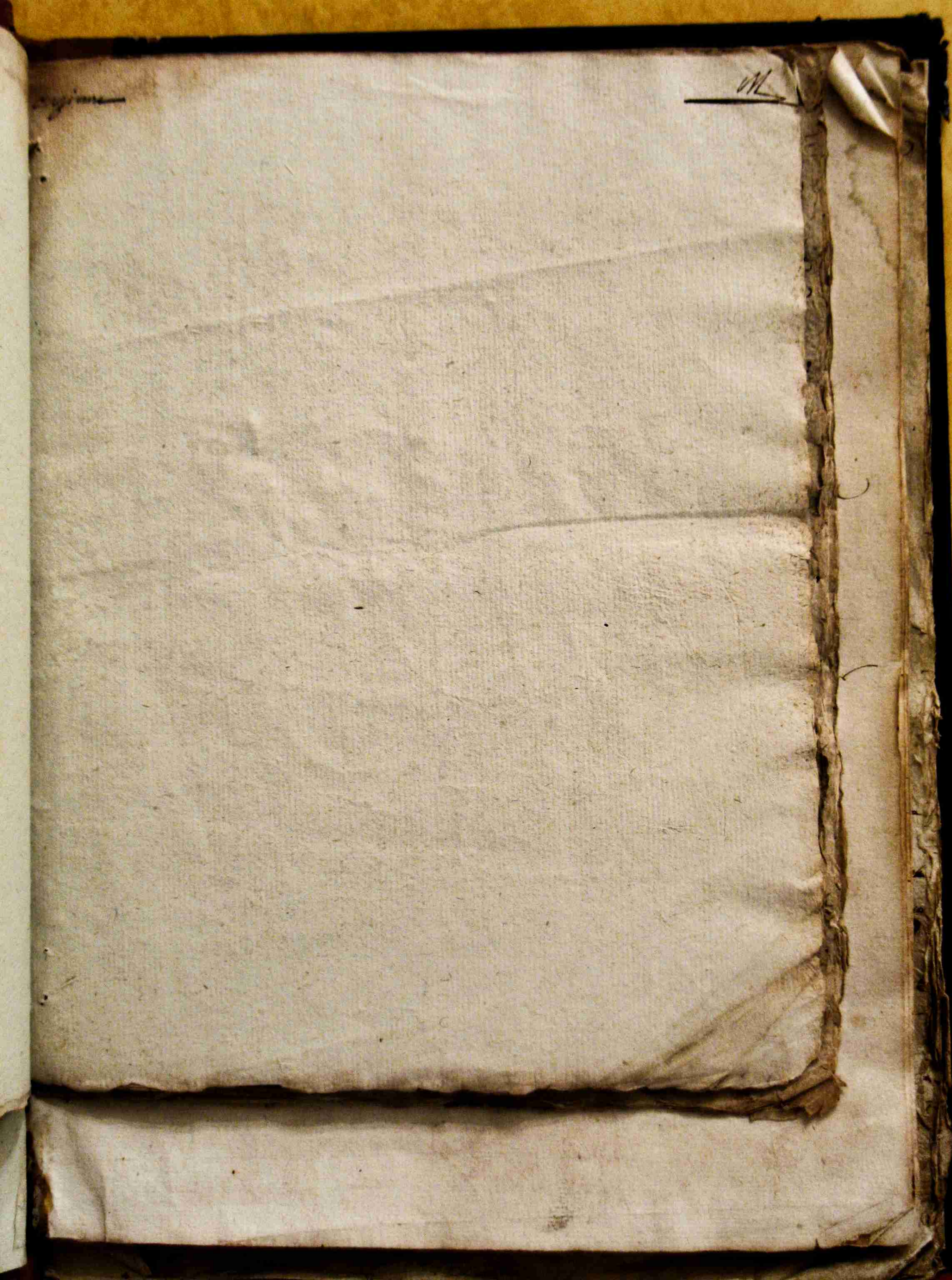
Nous officier municipaux de la commune de chandel nous
certifions que le present est legitime et veritable et Sincere
fait le 10 jour de mai 1788 de la Republique françoise
Vne et indubitable Monts & Terras
maire

Pointud B
Santare. Sauuade
C. G. M. J.



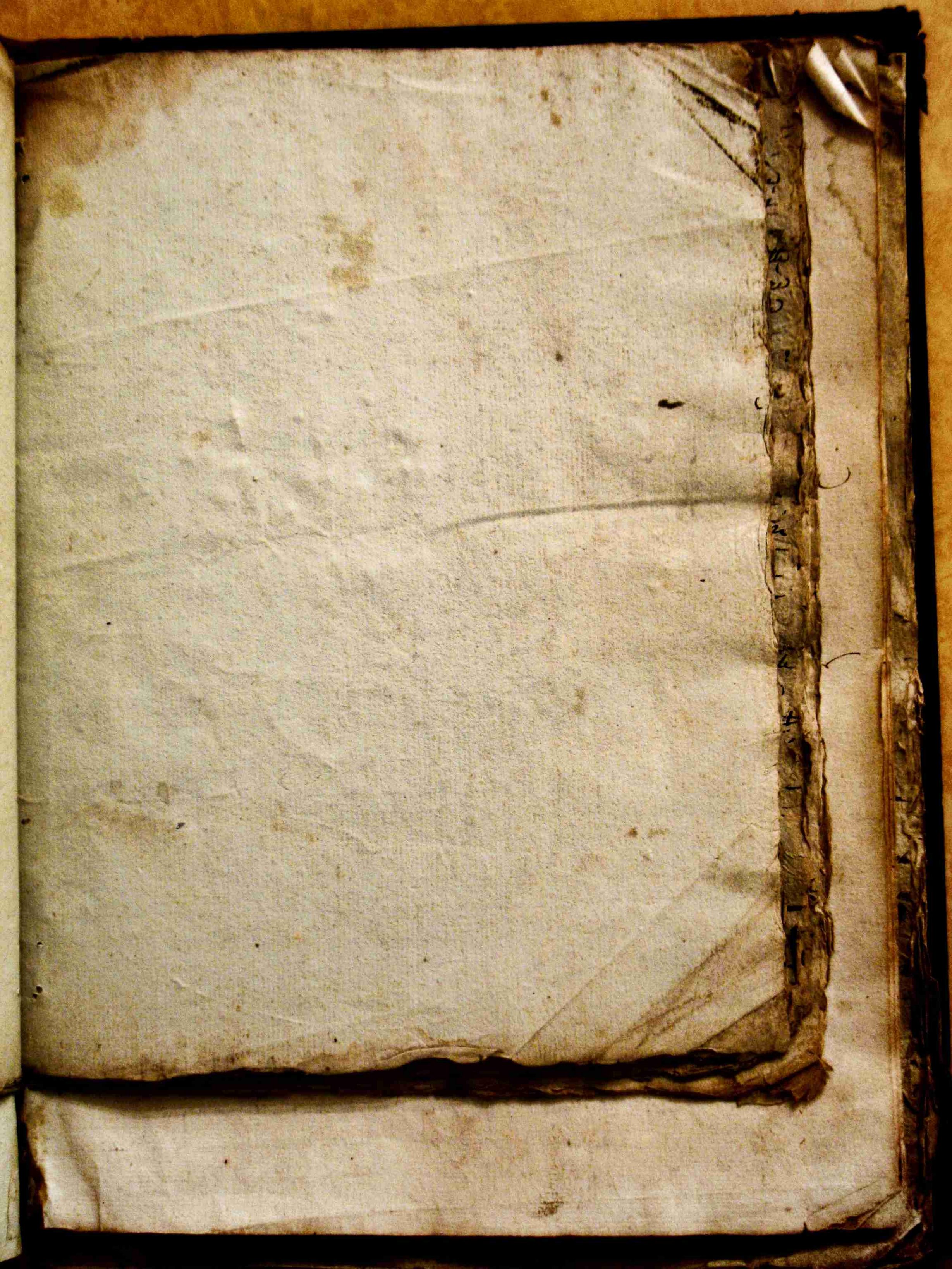
House

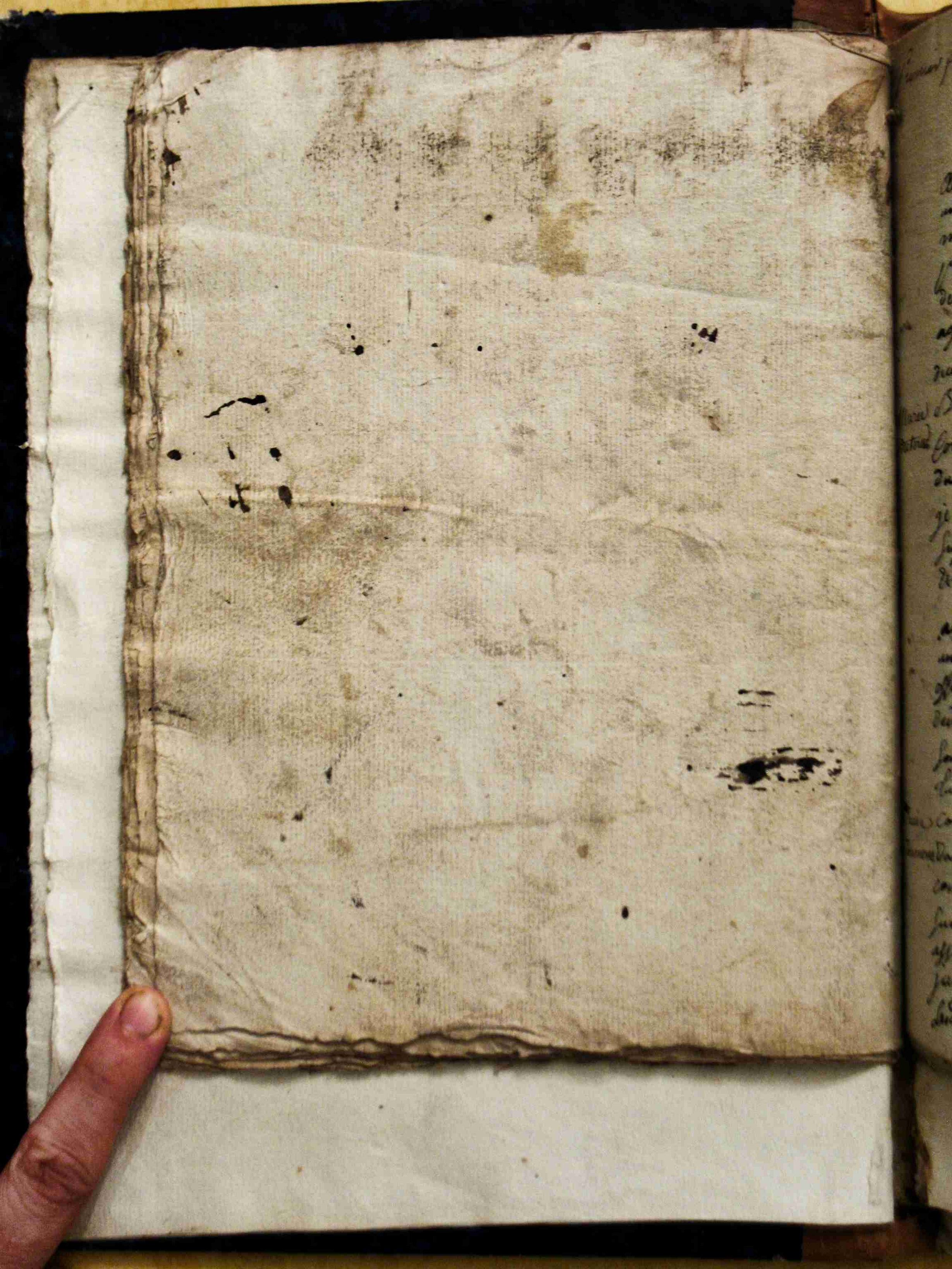
M



Manuscript of the 1st of June

111







Aujourd'hui trois heures de l'après-midi de la République Française
une indivisible cinq heures d'après-midi devant moi Pierre Montet membre
municipal de la commune d'Echandeli département du Jura de même du
pour recevoir les actes des naissances mariages & décès
des citoyens sont comparus dans la maison commune Blaise Dutour
agé de cinquante trois ans & Pierre Anglade agé de cinquante citoyens
de cette commune lesquels ont déclaré que Marie Dutour fille de
Marie Blaise & de Marie Goutte la femme, agée de seize ans de l'après-midi de cette
commune est morte & aujourd'hui au domicile de son père à neuf heures
du matin sur cette déclaration j'en suis porteur au domicile de son père
je me suis assuré du décès & j'ai dressé le présent acte que j'ai
signé les témoins ont déclaré ne savoir signer de ce lieu lesdits jours
de l'an Montet

aujourd'hui quatre heures de l'après-midi de la République Française
une indivisible quatre heures d'après-midi devant moi Pierre Montet
officier municipal de la commune d'Echandeli département du Jura de même du
pour recevoir les actes des naissances mariages & décès
sont comparus Damien Bournerie agé de trente cinq ans & Pierre
Luyre agé de cinquante ans citoyens de cette commune dans la maison
commune lesquels ont déclaré que Claude Bournerie fils de
Damien Bournerie & de Marguerite Vitale Gobienche d'un ouvrier de cette
commune est décédé & aujourd'hui cinq heures du matin au domicile de son père
sur cette déclaration j'en suis porteur au domicile de son père
assuré du décès du Claude Bournerie & j'ai dressé le présent acte que
j'ai signé les témoins ont déclaré ne savoir signer de ce lieu lesdits jours
de l'an Montet

aujourd'hui fin plusie delan Deux delacty mbligue
francaise une indivisible adin heures dumatn devant
Pierre montel officier municipal dela commune d'echandelis
departement du juy didonne Elu pour dresser les actes de
naissances mariages & deces sont comparut Enla maison
commune d'ancien bournevie age de trente cinq ans le pierre
age de quarante cinq ans citoyen d'un moulin de gery de cette
commune lesquels mont declare que anne boughon age de 60
ans femme delande bouffier d'un moulin de gery de cette com
mune Est decede ce jour d'hy au heur d'un heures dumatn Enla ma
ison d'ancien Sur cette declaration je m'y suis transporte
dud lieu j'ay dressé le present acte que j'ay signe l'end lemain
ont declare ne savoir signer de l'equis l'end jour le an

aujourd'hui huit plusie delan Deux dela Republique
francaise une indivisible devant moy pierre montel officier
municipal dela commune d'echandelis District d'ambert
departement du juy didonne Elu pour dresser les actes de
naissances mariages & deces sont comparut Enla maison
commune sont comparut d'ancien bournevie age de
trente cinq ans le pierre l'auve age de quarante cin
ans citoyen de cette commune lesquels mont declare d'ancien
d'ancien bournevie fils delande & d'antoinette devant d'ancien
d'un moulin de gery de cette commune age de dix neuf mois Est
decede aujourd'hui a huit heures dumatn Enla maison de
pierre Sur cette declaration je m'y suis alinstant transporte
aud lieu me suis assure dud deces & enay dressé le present acte
que j'ay signe a onze heures du matin l'end lemain ont de
clare ne savoir signer de l'equis l'end jour le an



aujourd'hui neuf pluviôse an dix heures d'après midi devant moi
Pierre Montel officier municipal de la commune de Chandeliers
Département du Jura j'ai donné l'acte pour recevoir les actes de
des naissances mariage et deues en la maison commune sont
Comparut Joseph Liberté âgé de soixante huit ans et
Estienne Loheneire âgé de quarante cinq ans citoyens du Canton
de cette commune lesquels ont déclaré que Anne Jonchon âgé
de soixante dix ans veuve de Claude Grange et décédée ce jour d'hui
à six heures d'après midi en l'ancien sur cette déclaration je m'y
suis transporté me suis assuré dudit deues et l'ai dressé le présent
acte que j'ai signé les témoins ont déclaré ne savoir signer
Signé de l'Inqui le dix jour d'an Montel

aujourd'hui douse pluviôse de l'an dix de la République
française une et indivisible amidi devant moi Pierre Montel
officier municipal de la commune de Chandeliers Département du
Jura j'ai donné l'acte pour recevoir les actes de naissances
mariage et deues sont comparut en la maison commune Antoine
Terrasse âgé de cinquante deux ans et Jean Terrasse âgé
de trente huit ans de Chabreyras de cette commune lesquels ont
déclaré que Marie Tonnelier femme dudit Antoine Terrasse âgé de
soixante cinq ans est ce jour d'hui décédée à six heures d'après midi
en la maison de son mari audit lieu de Chabreyras sur cette déclaration
je m'y suis porté me suis assuré dudit deues et l'ai dressé le présent
acte que j'ai signé les témoins ont déclaré ne

Savoir signer de ce Inquis le 2^d jour de an Mont^{re}

aujourd'hui quatorze plusioze de la de la publique
francaise une indivisible adix heures durnatin devant moy
Pierre montel officier municipal de la commune de Chandelis
District d'Amboise d'apartement du roy d'edome du jour de ce jour
Les actes des naissances mariages & deces sont comparat en la
maison commune. Antoine Fougere age de soixante deux ans &
Blaise Chomion age de quarante deux ans & citoyen de fresson
de cette commune qui mont dit que anne dumas yuse de d'ancien
Batisse d'ud fresson & de cede en la maison audit lieu ce jour d'hui
amont dit amont dit & demy heure sur cette jome suis transporte
alinstant aud lieu mesuis assure d'ud d'anne dumas age
de soixante quinze ans & j'en ay dresse le present acte que j'ay
signe les temoins ont declare ne savoir signer de ce Inquis
le 2^d jour de an Mont^{re}

une
dumas

aujourd'hui quinze plusioze de la de la de la publique
francaise une indivisible a neuf heures durnatin devant moy
mois alexandre jointus membres municipal de la commune
de Chandelis du jour dresse les actes des naissances mariages
& deces sont comparat en la maison commune d'ancien bourre
age de trente cinq ans & Pierre Luyre age de quarante
cinq ans d'ancien de giv^{re} de cette commune qui mont
declare que antoinette forie age de trente deux ans femme
de d'ancien grange citoyen d'ud lieu & de cede ce jour d'hui
a neuf heures moins un quart durnatin aud lieu de son
mari sur cette declaration je m'y suis porte mesuis assure
d'ud d'ud & j'en ay dresse le present acte que j'ay signe les
temoins ont declare ne savoir signer de ce Inquis le 2^d
jour de an Mont^{re}

actes
saure



Au jour d'aujourd'hui onze ventos delandean delarepublique
 française une indivisible amidi devant moy pierre montet
 membre municipal delacomune dehandelis departement
 du ruy dedorne Ilu pour dresser les acte des naissances maria
 mariage & deces sont comparut Enlamaison commune
 pierre d'asid agé de soixante ans & pierre anglade agé de
 quarante cinq ans citoyens de cette commune qui mont que
~~est~~ christophe lemoine agé de soixante ans & de cede
 ce jour d'aujourd'hui agyt heures d'umatin Enson domicile au lieu dela
 faye de cette commune sur cette declaration je m'y transporte me
 suis assure d'ad dees & d'aujourd'hui dressé le present acte que j'ai signé
 les d'lemoins ont declare ne savoir signer deuelquies ten jour
 Et an *Montet*

au jour d'aujourd'hui trois germinal delandean delarepublique
 française une indivisible amidi devant moy pierre montet
 maire delacomune dehandelis departement du ruy dedorne
 Ilu pour recevoir les acte des naissances mariages & deces sont
 comparut Enlamaison commune pierre pyidon agé de trente
 quatre ans jaques la roye agé de quarante neuf ans citoyens du
 lieu dehandelis qui mont declares que francoise pyidon agé de
 quatorze mois fille au d'pierre & de cede au jour d'aujourd'hui Enlamai
 maison d'ad pierre pyidon sur cette declaration je me suis
 assure d'ad dees & an lamaison d'ad pierre pyidon ou jeme suis
 transporte & d'aujourd'hui dressé le present acte que j'ai signé les



De cette commune qui sont d'ailleurs qu'un peu de bon
De bon ou de cette commune. Et d'ailleurs
maris d'autour ays d'huit jours et d'ailleurs
Jour d'hui aduex heures après midi au bureau d'ailleurs
De bon ou de cette commune. Et d'ailleurs
postulatant au lieu et après m'adresser
d'ailleurs qu'au bureau d'ailleurs
signés par le Comte d'ailleurs
signés par le Comte d'ailleurs

Monte

Aujourd'hui quatorze heures d'ailleurs d'ailleurs
un qu'ailleurs d'ailleurs d'ailleurs
d'ailleurs d'ailleurs d'ailleurs d'ailleurs
d'ailleurs d'ailleurs d'ailleurs d'ailleurs
d'ailleurs d'ailleurs d'ailleurs d'ailleurs

Monte

St. Martin's

Jean Baptiste
grenouille

[illegible][illegible]

Acquiesçant aux six pifidors de la d'auant de la g'ue de France
Et qu'il vult à trois heures du soir devant moi pour m'oster
ma vie de la commune de la d'auant de la g'ue de France
pour le voir le acte de la d'auant de la g'ue de France
Comme la d'auant de la g'ue de France

17

Marguerite
region. 6

Septième...
Alors...
L'usage...
S'agit...
Monte

Aujourd'hui...
indivisible...
maire...
pour...
Comp...
age...
Citoyen...
Decharge...
de...
maire...
après...
Tous...
Monte

Aujourd'hui...
indivisible...
avant...
de...
naissance...
Commune...
au...
démont...
Monte

Monts I
maire

Monts Terrass
maire

Самоду
состр

huitieme

M

the
w

the
w

the
w

Quintus

1/2

the
23

the
23

the
23

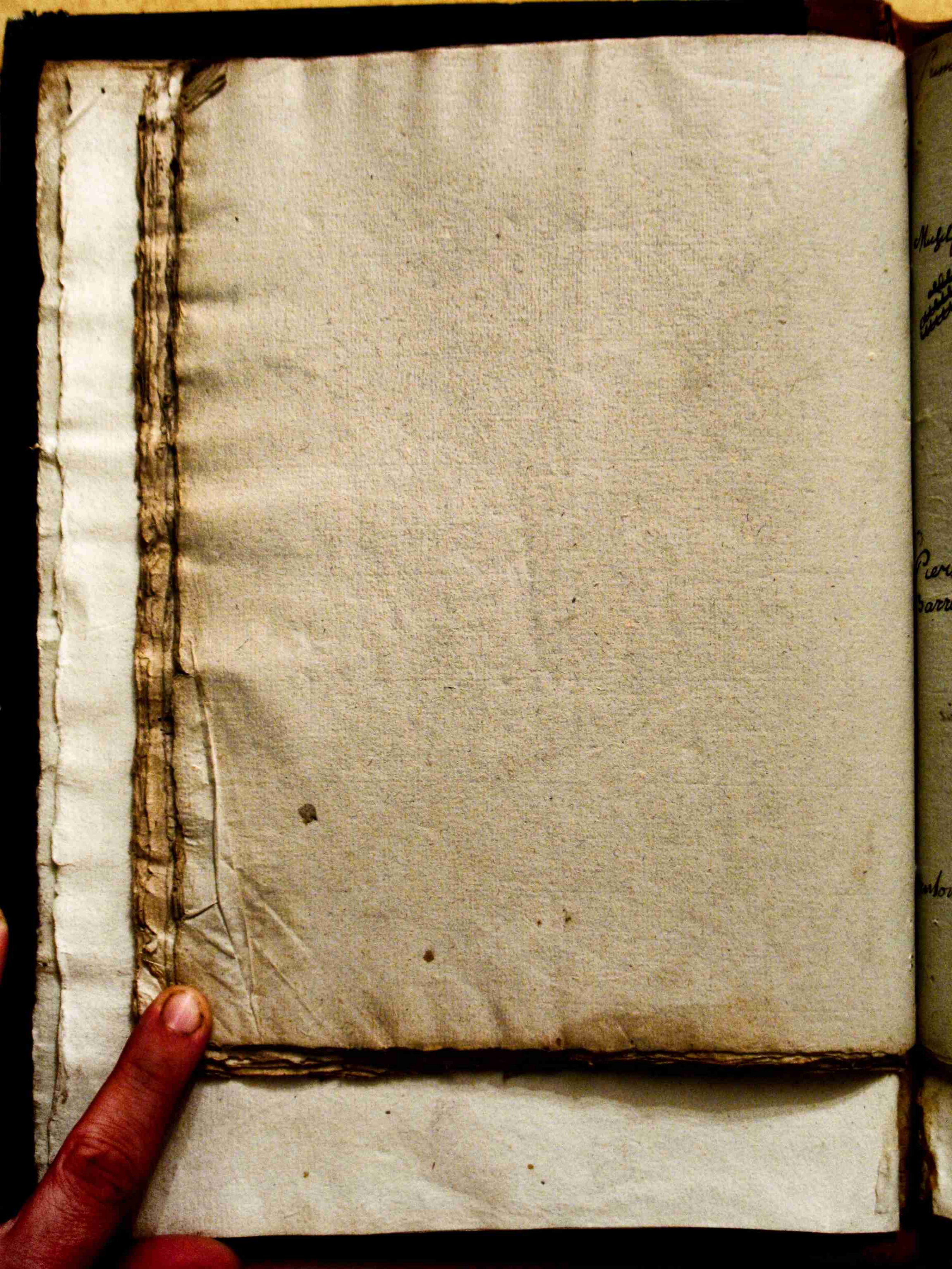
1791

1791

1791

1791

1791



1888

Pevie =
Barriere =

intome forgers

Touchan
Mortel

[illegible]

Lawd

aujourd'hui vingt six francs de la cour, de la république.
francs, un dividende a huit heures, de soir de vaud moi
mortel maire de la commune de Gaudel, de tout Nambert de département
d'après d'ordre faisant des fonctions d'officier public attend qu'il n'y a
a point de comparaison avec son âge de quarante ans, d'ailleurs
flotte âgé de trente neuf ans, d'origine domicilié de cette commune les quel-
les nous ont dit que marié sa femme âgée d'un jour fille d'un franc, d'ide
femme anglaise et morte ce jour d'aujourd'hui a onze heures, d'un matin d'aujourd'hui
clut domicilié d'un franc, sa femme âgée de six semaines d'aujourd'hui
transporte d'aujourd'hui clut domicilié d'un franc, sa femme âgée de six semaines
d'aujourd'hui d'ad mari sa femme âgée de six semaines d'aujourd'hui d'ad mari sa femme
mais on commune d'un Gaudel ou les d'aujourd'hui ont d'aujourd'hui en faveur
signé de jay signé les d'aujourd'hui

J'ay fait faire un inventaire de
 tous les biens de la maison de la
 dite demoiselle, par le notaire
 de la ville de Paris, et par le
 notaire de la ville de Paris, et
 par le notaire de la ville de Paris,

[illegible]

aujourd'hui deux noyez de lantoir de la République
francoise une émeuble adre hure, duant de l'au
moi puerri mo utt maiz de la commune de l'au
D'ambert de l'au de l'au de l'au de l'au de l'au
maison commune de l'au de l'au de l'au de l'au de l'au

[illegible][illegible][illegible]

Cinq ans, le Jeaudatowage de soixante dix ans, qui ont
 Antan que maru Gobmivage d'antour quarante ans, femme
 de Landimarta d'antour ont femme d'antour de soixante dix ans
 d'antour, par le Jeaudatowage de soixante dix ans, est mort
 a Jourdgay adix ans, d'antour d'antour d'antour d'antour
 maru, jusqu'à l'antour d'antour d'antour d'antour d'antour
 d'antour d'antour d'antour d'antour d'antour d'antour d'antour
 d'antour d'antour d'antour d'antour d'antour d'antour d'antour

[illegible]

Bournerie

[illegible]

Montes

G. Montez

[illegible][illegible]

aujourd'hui vuyt tant preres de laus & Crois
 de laus qui font un hundred a deux guerdre
 son. faulx officier public sous loy arant saque par son
 age en y a autre au l'adantome par la l'age de son autre
 au l'atoye, d'oumbe, de la d'manualite, l'equel mout
 de la que je a une moutet, l'equel de l'adantome
 l'equel de la d'adantome l'equel de la d'adantome

[illegible]

J. Newton
mine

Teame
pointed

[illegible]

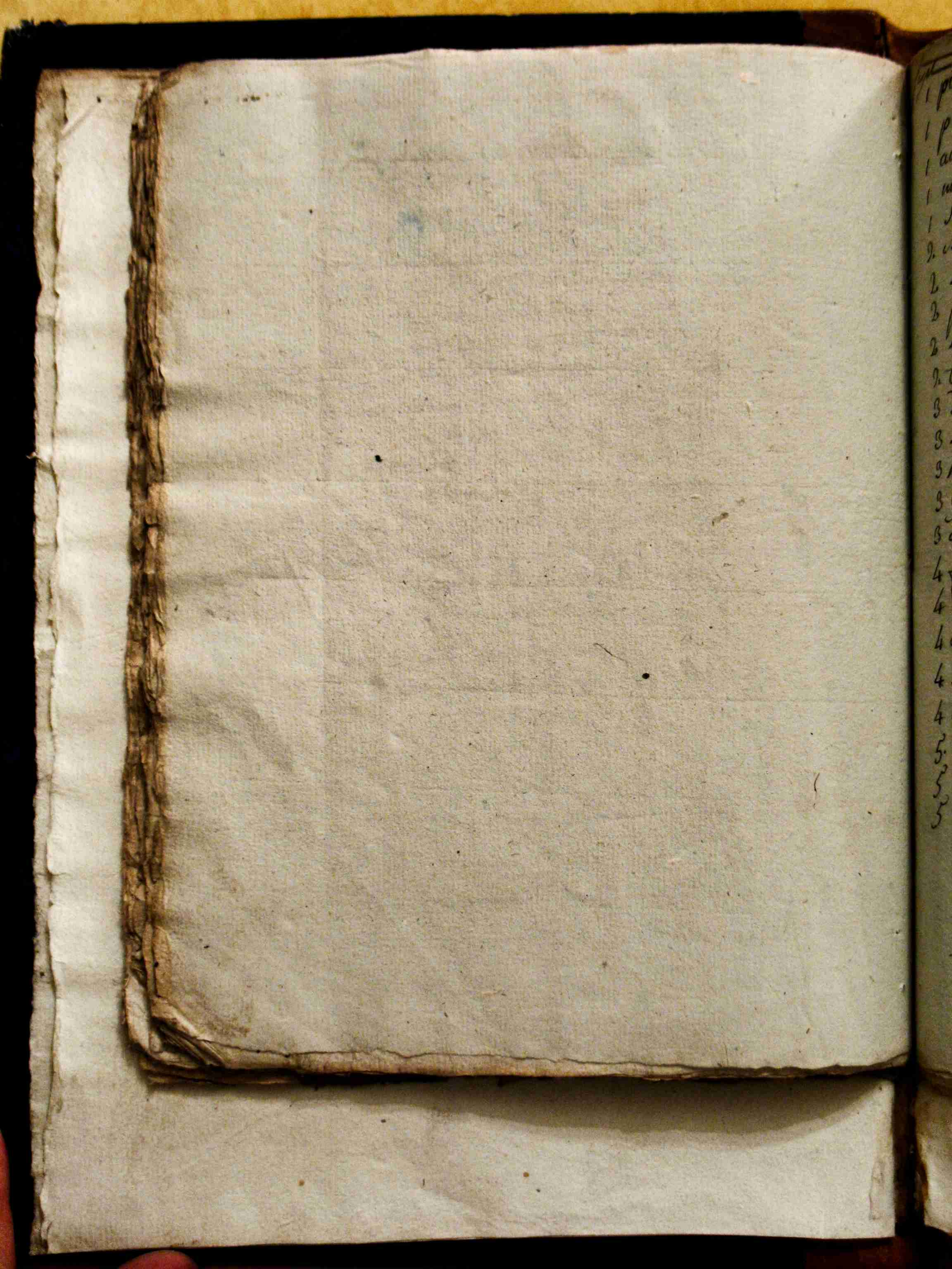
Montes

[illegible]

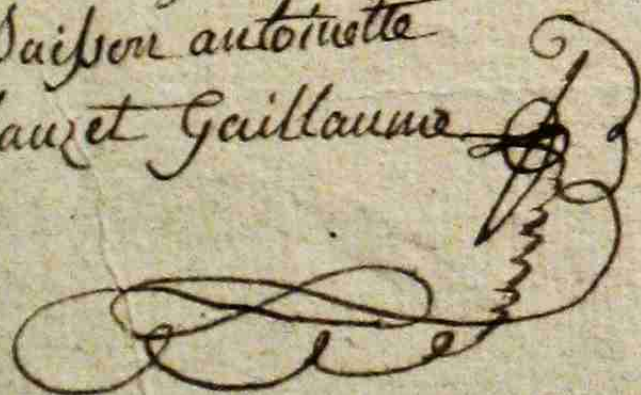
La République française au département de la Seine

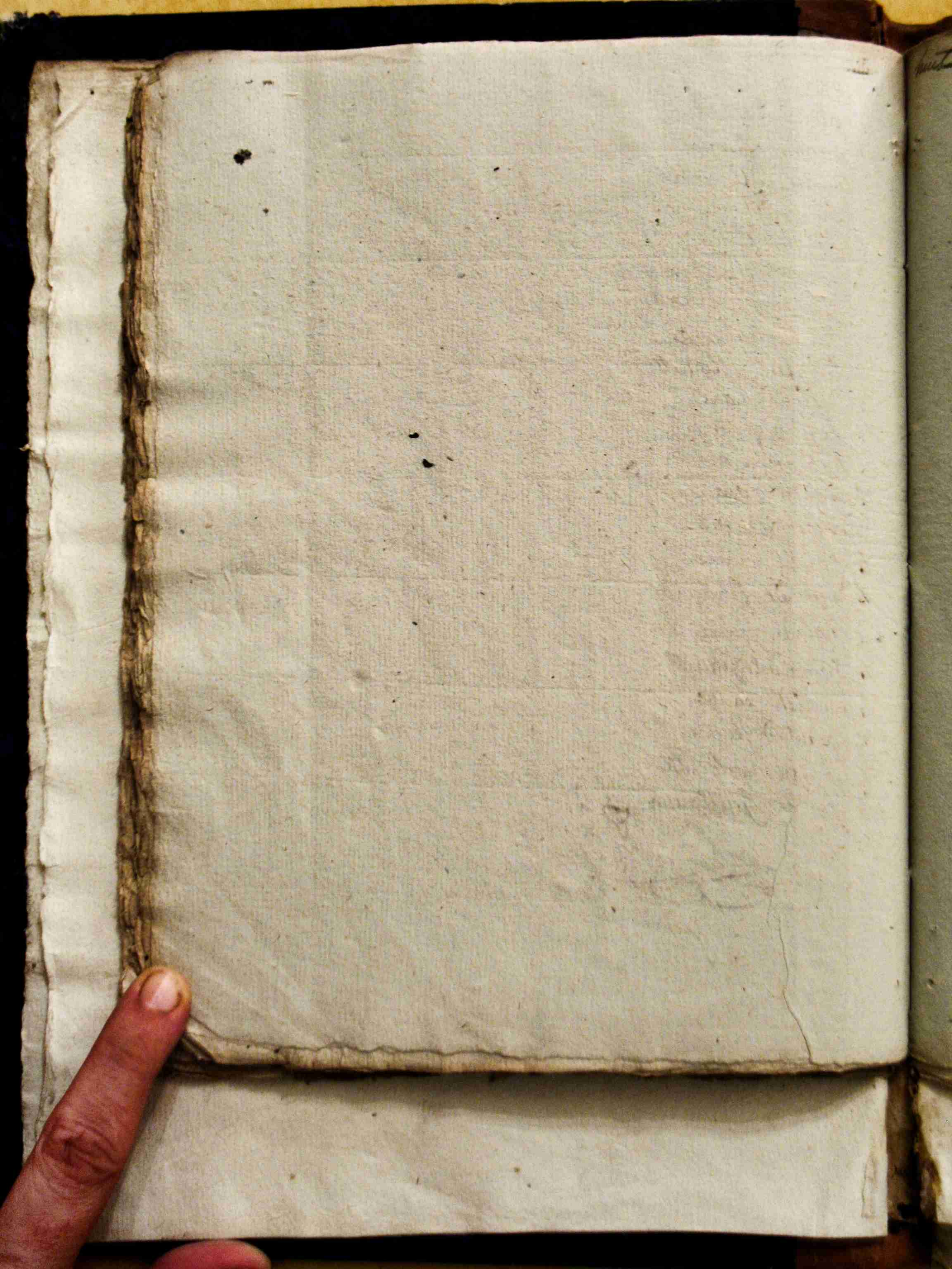
Monts de la Courbe

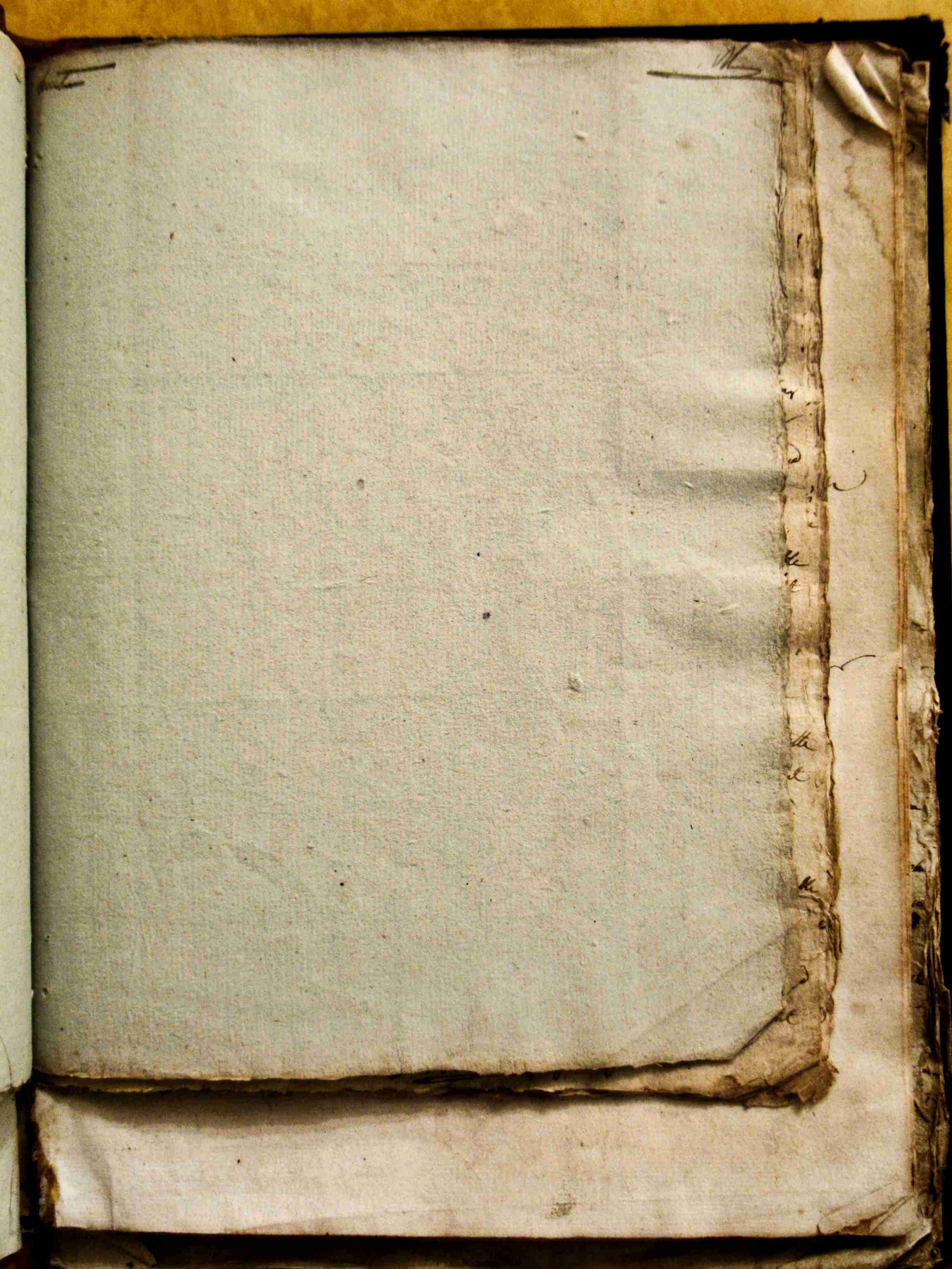
Samuel Dumas peintre

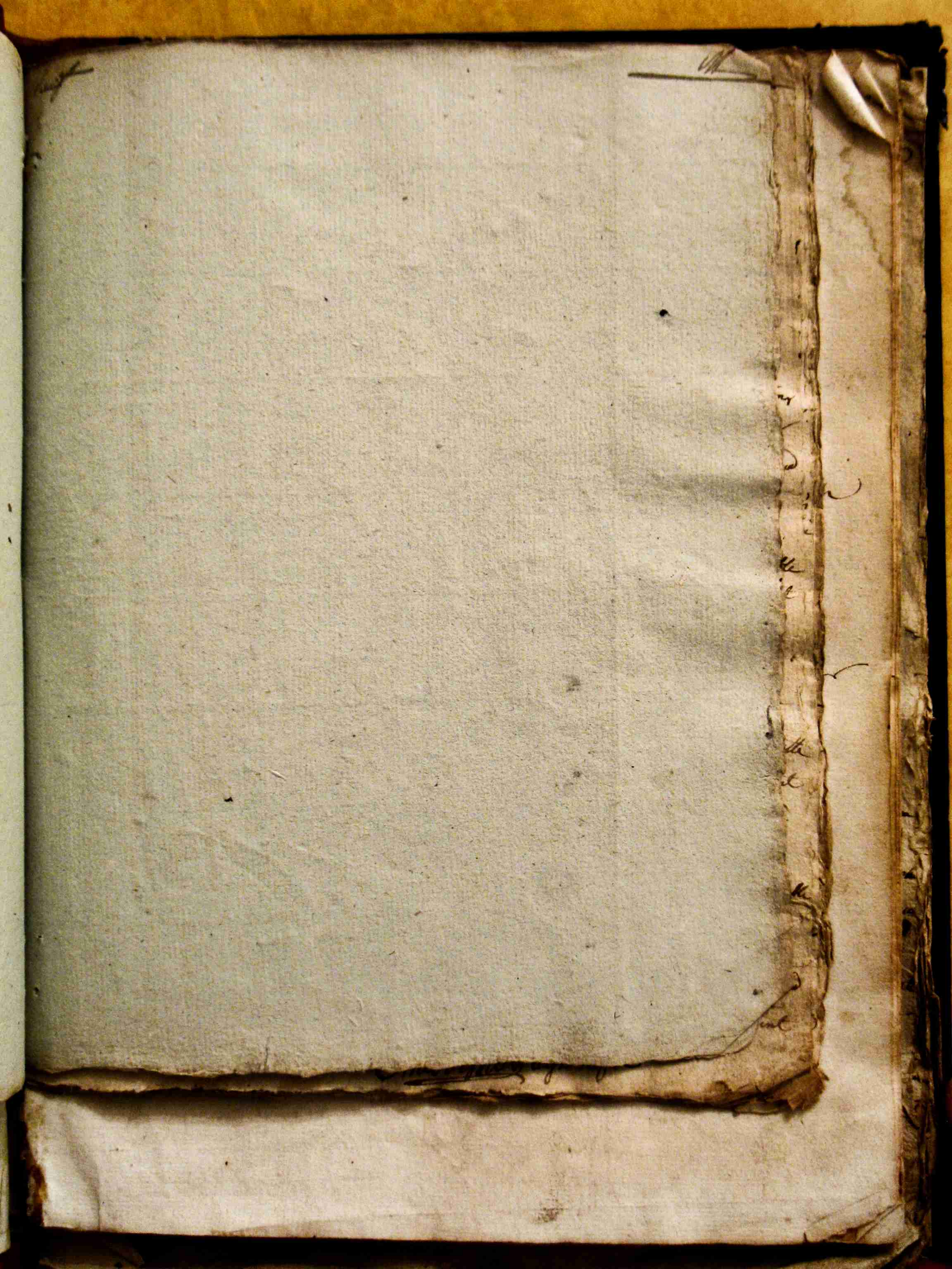


- 1 pinet michel
1 pierre barrière
1 antoine saugère
1 marie mifonneuve
1 Sauvadet marie
2. Seraud Louise
2. Longechal antoine
2. porchon antoine
2. Longechal anne
2. terrape antoinette
3. Dutoir marie
3. Loffre françoise
3. hobeniche marie
3. Goutte anne
3. Sourarie marie
4. fauris marie
4. anglade françoise
4. anglade jeanne
4. Simonnet jean
4. montet jeanne
5. pointud jeanne
5. Saison antoinette
5. Sauzet Guillaume









the

VH

ay

e

and

the

the

the

the

the

the

the

the

the

the

the

the

the

the

the

the

the

the

the

the

the

the

the

the

the

the

the

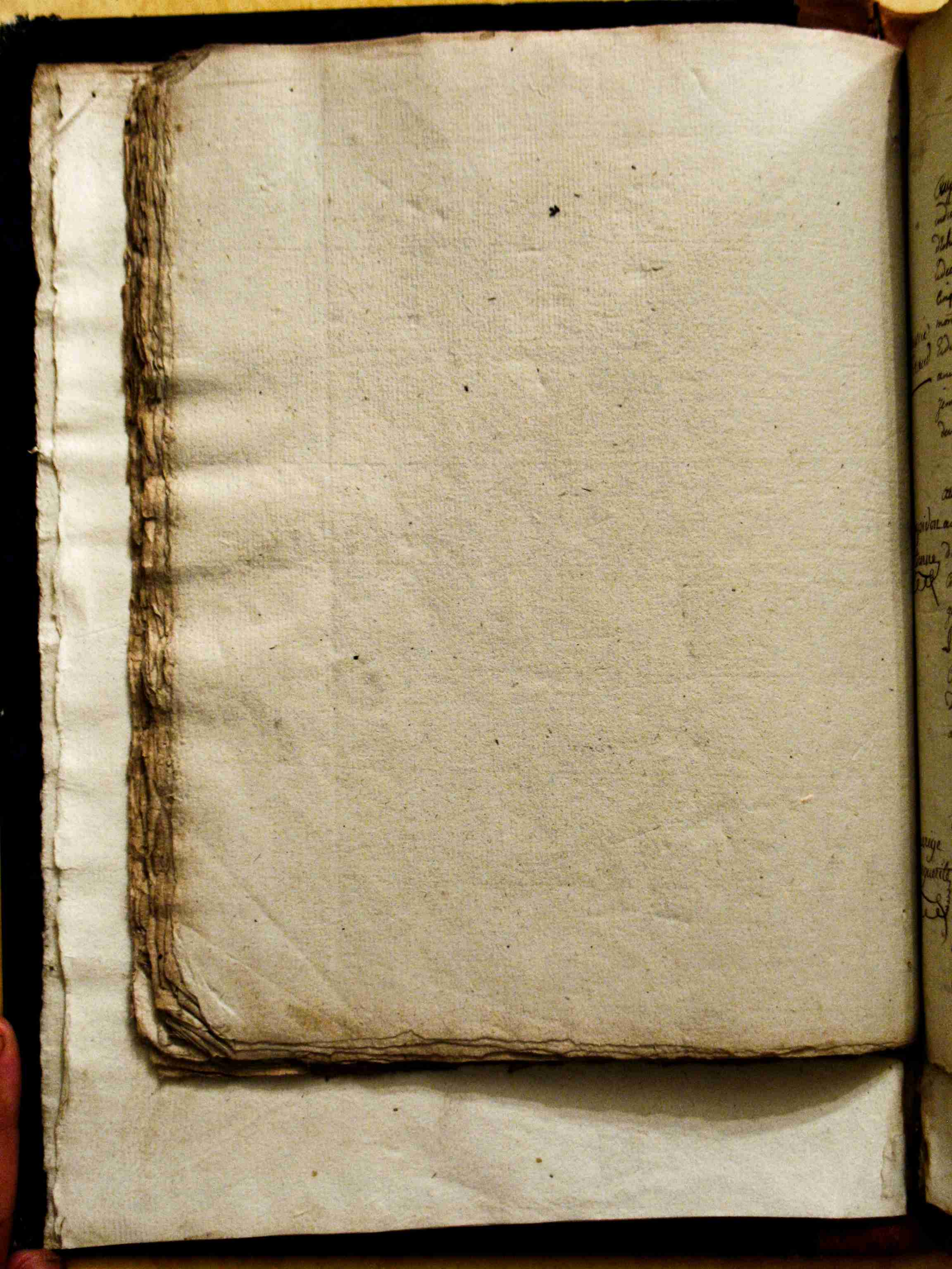
the

the

the

the

the





IV
monieur Juvette

Marie
Grand

Aujourd'hui douze dimanche de la quatrieme de la Republique Francaise unie
indivisible nous sommes, le matin devant moi Pierre Montet maire de la commune
de Chabossier de l'arrondissement de Nyon de l'ancien canton de Chabossier, de naissance, mariages
et de l'ancien canton de Chabossier. Comparut En la maison Commune Estienne Chomaz age de
cinquante huit ans de l'ancien canton de Chabossier de l'ancien canton de Chabossier. Lesquels
montent de l'ancien canton de Chabossier de l'ancien canton de Chabossier. Lesquels
Edme de l'ancien canton de Chabossier de l'ancien canton de Chabossier. Lesquels
aujourd'hui douze dimanche de la quatrieme de la Republique Francaise unie
indivisible nous sommes, le matin devant moi Pierre Montet maire de la commune
de Chabossier de l'arrondissement de Nyon de l'ancien canton de Chabossier, de naissance, mariages
et de l'ancien canton de Chabossier. Comparut En la maison Commune Estienne Chomaz age de
cinquante huit ans de l'ancien canton de Chabossier de l'ancien canton de Chabossier. Lesquels
montent de l'ancien canton de Chabossier de l'ancien canton de Chabossier. Lesquels
Edme de l'ancien canton de Chabossier de l'ancien canton de Chabossier. Lesquels

Montet

Pupidon
tienne

Aujourd'hui douze dimanche de la quatrieme de la Republique Francaise unie
indivisible nous sommes, le matin devant moi Pierre Montet maire de la commune
de Chabossier de l'arrondissement de Nyon de l'ancien canton de Chabossier, de naissance, mariages
et de l'ancien canton de Chabossier. Comparut En la maison Commune Estienne Chomaz age de
cinquante huit ans de l'ancien canton de Chabossier de l'ancien canton de Chabossier. Lesquels
montent de l'ancien canton de Chabossier de l'ancien canton de Chabossier. Lesquels
Edme de l'ancien canton de Chabossier de l'ancien canton de Chabossier. Lesquels
aujourd'hui douze dimanche de la quatrieme de la Republique Francaise unie
indivisible nous sommes, le matin devant moi Pierre Montet maire de la commune
de Chabossier de l'arrondissement de Nyon de l'ancien canton de Chabossier, de naissance, mariages
et de l'ancien canton de Chabossier. Comparut En la maison Commune Estienne Chomaz age de
cinquante huit ans de l'ancien canton de Chabossier de l'ancien canton de Chabossier. Lesquels
montent de l'ancien canton de Chabossier de l'ancien canton de Chabossier. Lesquels
Edme de l'ancien canton de Chabossier de l'ancien canton de Chabossier. Lesquels

Montet

Parige
Marguerite

Aujourd'hui quinze dimanche de la quatrieme de la Republique Francaise unie
indivisible nous sommes, le matin devant moi Antoine Chabossier agent municipal de la commune
de Chabossier de l'arrondissement de Nyon de l'ancien canton de Chabossier, de naissance, mariages
et de l'ancien canton de Chabossier. Comparut En la maison Commune Estienne Chomaz age de
cinquante huit ans de l'ancien canton de Chabossier de l'ancien canton de Chabossier. Lesquels
montent de l'ancien canton de Chabossier de l'ancien canton de Chabossier. Lesquels
Edme de l'ancien canton de Chabossier de l'ancien canton de Chabossier. Lesquels
aujourd'hui quinze dimanche de la quatrieme de la Republique Francaise unie
indivisible nous sommes, le matin devant moi Antoine Chabossier agent municipal de la commune
de Chabossier de l'arrondissement de Nyon de l'ancien canton de Chabossier, de naissance, mariages
et de l'ancien canton de Chabossier. Comparut En la maison Commune Estienne Chomaz age de
cinquante huit ans de l'ancien canton de Chabossier de l'ancien canton de Chabossier. Lesquels
montent de l'ancien canton de Chabossier de l'ancien canton de Chabossier. Lesquels
Edme de l'ancien canton de Chabossier de l'ancien canton de Chabossier. Lesquels

Chabossier, agent municipal

Phaborner

Levobryner

Phavorian

Phaborner

aujourd'hui treize floréal an quatre de la république française un indivisible
après heures, du matin avant moy Antoine Chabot fils agent municipal de la commune

[illegible][illegible]

De fusclade
Michel

[illegible]

Dumas
antoinette

[illegible]

Phosphor

Fraboulier

Pharosier

Amboisen

Amboisen

Debandel canton de St Germain l'hermoye partement d'apay
Comparut l'ulcemeur commune d'laire l'ulcemeur age de cinquante ans
françois deomage de foix ont huit ans de l'ulcemeur mont d'laire que
marin d'eraud felle d'hermoye d'hermoye d'hermoye d'hermoye d'hermoye
jourd'hui andomue de son pere andomue d'un frere andomue age de un an
sur cette declaration jemy sui transporte mesur apres d'ue d'ue d'ue d'ue
d'assile present acte que jemy signifier temoin, ont declare mesur signifier
de d'ue d'ue d'ue d'ue

Chabrier

Chabrier
jeune

Quojourd'hui de l'ulcemeur de l'ulcemeur de l'ulcemeur de l'ulcemeur de l'ulcemeur
d'indivisible d'indivisible d'indivisible d'indivisible d'indivisible
municipal de l'ulcemeur de l'ulcemeur de l'ulcemeur de l'ulcemeur de l'ulcemeur
pays d'hermoye d'hermoye d'hermoye d'hermoye d'hermoye
quatre d'hermoye d'hermoye d'hermoye d'hermoye d'hermoye
mont d'laire que jemy d'hermoye d'hermoye d'hermoye d'hermoye
d'ue d'ue d'ue d'ue d'ue d'ue d'ue d'ue d'ue d'ue d'ue d'ue d'ue d'ue d'ue d'ue
cette declaration jemy sui transporte mesur apres d'ue d'ue d'ue d'ue d'ue
present acte que jemy signifier temoin, ont declare mesur signifier
de d'ue d'ue d'ue d'ue

Chabrier

De l'ulcemeur



Argentine Journal

Primo quarto

m

Septième Facelle

Institution française

un

un

uniforme faulde

s
e

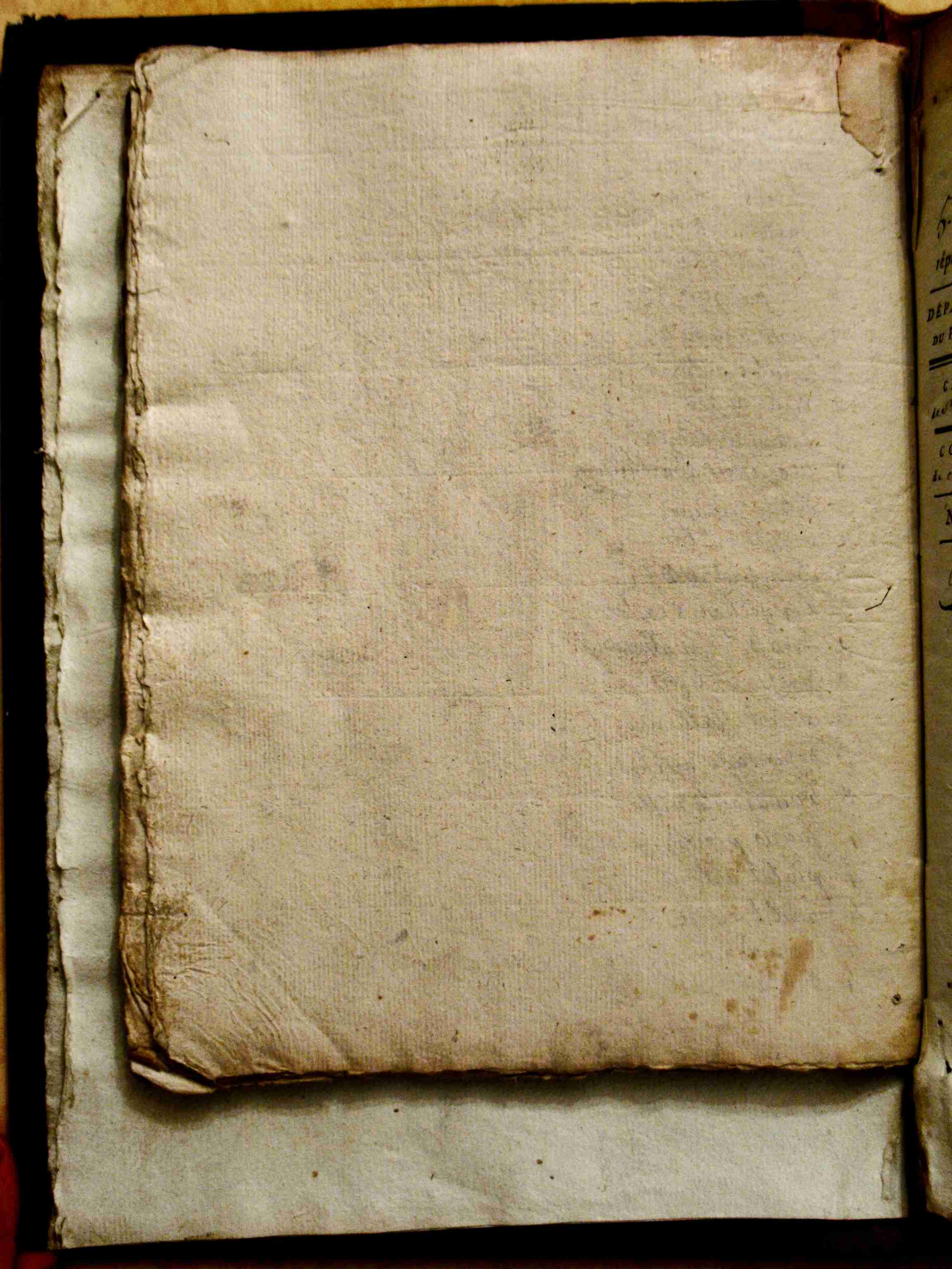
un

s
e
e
e
e

un

- 1 Marie marie
- 1 pidou etienne
- 1 jarrige marguerite
- 1 anglade George
- 1 Clavelier Jean
- 1 Jaron antoine
- 1 Sauvadet antoine
- 2 Suifon Jean
- 2 pinet antoinette
- 2 pointud antoine
- 2 Vialis andré
- 2 Dutour antoinette
- 2 Marcepoil Barthélemy
- 2 Dutour Jeanne
- 2 maget Claire
- 3 Bravard antoine
- 3 Longechat Claude
- 3 Terrasse Guillaume
- 3 Vaisse etienne
- 3 parrot Catherine
- 3 Desusclade michel
- 3 Dumas antoinette
- 4 fauris pierre
- 4 pialat antoine
- 4 montet marie
- 4 Beraud marie
- 4 Chapain Jeanne







Prunier

du
ANNEE
républicaine.

R E G I S T R E

Servant à constater l'État civil des Citoyens.

DÉPARTEMENT
DU PUI-DE-DÔME.

CANTON
de St Germain l'herm

COMMUNE
de Chaudesly

N.º

Décl

Le présent Registre composé de *vingt huit* feuillets cotés et paraphés, par premier et dernier, de nous Président de l'Administration centrale du Département du Pui-de-Dôme, pour servir à constater les *actes de Décl*

de la commune de *chaudely* canton d'*St Germain l'herm* conformément à la loi du 20 septembre 1792 (vieux style), pendant la *cinquième* année républicaine, qui commencera le premier vendémiaire prochain; lequel Registre sera délivré double, pour l'un d'iceux être déposé, à l'expiration de ladite année, en notre secrétariat, et l'autre en celui de l'Administration municipale dudit canton, en exécution de l'article IV du titre VI de la même loi.

FAIT en Département, à Clermont-ferrand, le *vingt l'herm*
an *quatre* de la République française, une et indivisible.

Blanc

Ce jourd'hui onze Vendémiaire de l'an cinq de la
République Française une indivisible amitié devant moi Antoine
Chabrier agent Municipal de la commune de Chandelis Canton de St
Germain l'heron Département du Juy donne sont comparu les
marion commune Laurent flotte âgé de quarante ans et Laurent flotte âgé de
trente huit ans du chef de cette commune de Chandelis mont de l'air que Laurent
Coudette âgé de trois ans fils de Jean le demeuré possesseur du lieu de
Chandelis de l'air ce jourd'hui à neuf heures du matin a son domicile sur cette
déclaration finis J'ai transporté me suis aperçu d'un de ces de l'air de l'air de l'air
plumet acte qui j'ai signé Lesdits témoins ont déclaré ne pouvoir signer de ce
Enquis Lesdits Jours dans

Chabrier
ceft

Aujourd'hui Douze Vendémiaire Lan (vingt) de la République
 j'ai vu une indivisible a été devant moi Antoine Chabrier agent
 municipal de la commune de Chaudes Eaux Canton d'Est Germain Thermo-
 département du Jura de même est comparu en la maison commune Jean Louis
 âgé de soixante deux ans et Jean Goutte âgé de trente cinq ans de deux
 tiers de cette commune ont déclaré que Jean Joseph Marie de Marguerite
 Grotte d'ad lieu de deux tiers est décédé aujourd'hui a neuf heures du
 matin a son domicile âgé de cinquante deux ans Sur cette déclaration j'ai
 puis transporté mesurés après d'ad lieu de deux tiers ay de plus de l'acte que j'ai
 signé Les témoins ont déclaré ne savoir signer de quelques leur Jours han
 De la Bourgeois
 a g

p^{re}sis marie Aujourd'hui Douze Vendemiaire Lan cinq de la Republique
 française unite indivisible a cinq heures du soir devant moi Antoine
 Chabrier agent municipal de la commune d'Eschandelis Canton de St.
 Germain d'Arden département du pays de Dornie sont comparus En l'absence
 Commune Claude Grangez age de soixante ans & Jacques Latorge age de quarante
 ans du chef Lue de cette Commune d'Eschandelis mont declare que marie p^{re}sis
 femme de Jean Durison da ciu d'Eschandelis de cette Commune est decedee
 Jourdhuy a trois heures du soir a son domicile agee de vingt huit ans Sur celle



Deux

Declaration jemy suis transporté mespris après d'ad d'eu's l'egl'a ay despi le
pourt acte que j'ay signé Lesd' témoins ont déclaré ne savoir signer d'eu -
Enquis led' jour l'an Chaboussier
agt

Anne
Coudeyras

Aujourd'hui Douze Brumaire Lanving de la République française
une indivisible quatre heures du soir devant moi Antoine Chaboussier agent
municipal de la commune de Chandolles Canton de St Germain Therm -
Département du puy de Dôme sont comparus En la maison commune d'Amion
fontbonne agé de quatre vingt un an Et Claude Grange agé de soixante deux
ans du chef lieu de cette commune mont déclaré que Anne Coudeyras femme
d'Antoine Sauvadet du lieu de Fouyot de cette commune Est décédée ce
jour d'hui à deux heures du soir après d'omies agée de soixante six ans Sur
cette déclaration jemy suis transporté mespris après d'ad d'eu's l'egl'a ay despi
L'pourt acte que j'ay signé Lesd' témoins ont déclaré ne savoir signer d'eu -
Enquis led' jour l'an Chaboussier

Guillaume
Dumas.

Aujourd'hui Douze Brumaire Lanving de la République française
une indivisible à dix heures du matin devant moi Antoine Chaboussier -
agent municipal de la commune de Chandolles Canton de St Germain Therm -
Département du puy de Dôme sont comparus En la maison commune -
Guillaume Dailhous agé de trente ans Et Louis Terrasse agé de soixante ans
du lieu d'Amion de cette commune mont déclaré que Guillaume Dumas mari de
d'Effente Marie D'atour d'ad d'eu's l'egl'a ay despi le jour d'hui à cinq heures
du matin après d'omies agé de cinquante cinq ans Sur cette déclaration je
my suis transporté mespris après d'ad d'eu's l'egl'a ay despi L'pourt acte
que j'ay signé Lesd' témoins ont déclaré ne savoir signer d'eu Enquis led'
jour l'an Chaboussier

Marie
Dutour

Ce jourd'hui vingt Deuxième Lan (ing) de la République
françoise une indivisible amdy devant moi antoine Chabrier agent
municipal de la commune de Chandolles Canton de St Germain l'herm
departement de l'Yonne sont comparu en la maison commune Jean Tournier
age de soixante ans le denot montet age de trente trois ans, d'auant
plantas de cette commune mont declare que Marie Dutour femme de Jean Chabrier
dud lieu d'auant plantas est decedee aujourd'hui a quatre heures d'auant
domicile age de soixante ans Sur cette declaration j'ay suis Transporte
mefis apres dud deus la fin ay deffu l'ay present acte que j'ay signe les temoins
ont declare ne savoir signer de ce qu'ils ont fait le jour d'auant
Chabrier

Gachon
annet

Ce jourd'hui vingt Deuxième Lan (ing) de la République
françoise une indivisible a onze heures d'auant devant moi antoine
Chabrier agent municipal de la commune de Chandolles Canton de St Germain
l'herm departement de l'Yonne sont compare en la maison commune
Damien Fontbonne age de quatre vingt ans et Jacques Laroze age de quarante
ans du lieu de la commune de Chandolles mont declare que annet Gachon mari de
anne Rouet dud lieu de cette commune est decedee aujourd'hui a trois heures du
matin apres domicile age de cinquante ans Sur cette declaration j'ay suis
Transporte mefis apres dud deus la fin ay deffu l'ay present acte que j'ay signe
les temoins ont declare ne savoir signer de ce qu'ils ont fait le jour d'auant
Chabrier

Coudegras
andre

Ce jourd'hui trente Deuxième Lan (ing) de la République françoise
une indivisible a dix heures d'auant devant moi antoine Chabrier agent
municipal de la commune de Chandolles Canton de St Germain l'herm departement
de l'Yonne sont compare en la maison commune Jeanis Bion age de soixante
ans et Jean Goutte age de trente deux ans du lieu de deux freres de cette commune
mont declare que andre Coudegras mari de defunte Jeanne montet dud lieu de
deux freres est decedee aujourd'hui a quatre heures d'auant domicile age de
quatre vingt quatre ans Sur cette declaration j'ay suis Transporte mefis apres
dud deus la fin ay deffu l'ay present acte que j'ay signe les temoins ont declare
ne savoir signer de ce qu'ils ont fait le jour d'auant
Chabrier



Croix

Vialot
Catherine

Aujourd'hui dix finiaire Lan sing de la République française une
indivisible dix heures du soir devant moi Antoine Chabrier agent
Municipal de la commune de Chandelles Canton de St Germain l'herm
Département du Puy de Dôme sont comparu En l'audience commune annet
Jorge âgé de trente cinq ans habitant de Chandelles âgé de quarante ans tous les
deux de parcel de cette commune ont déclaré que Catherine Vialot femme
de l'ancien Chambaud dudit lieu de parcel est décédée aujourd'hui à trois heures
du soir après domicile âgée de soixante ans Sur cette finij suis transcrit
mesur après l'ad d'ice le finij d'après l'acte que j'ai signé Les
Temoins ont déclaré mesur Signer Decelquis Le jour han

Chabrier
agt

anglade
jeanne

Aujourd'hui Sais finiaire Lan sing de la République française
une indivisible à Midy devant moi Antoine Chabrier agent
Municipal de la commune de Chandelles Canton de St Germain l'herm
Département du Puy de Dôme sont comparu En l'audience commune
Damien Dutour âgé de trente cinq ans habitant de Chandelles Damien Dutour âgé de
trente huit ans tous les deux du lieu de la bat de cette commune ont
déclaré que Jeanne anglade fille de Jean le du Benoit Luvadet dudit
lieu de la bat est décédée aujourd'hui à cinq heures du matin après
domicile âgée de seize jours Sur cette déclaration finij suis transcrit
mesur après l'ad d'ice le finij d'après l'acte que j'ai signé Les
Temoins ont déclaré mesur Signer Decelquis Le jour han

Chabrier
agt

torasse Jean

Aujourd'hui Deux Pluvioze Lan sing de la République
française une indivisible dix heures du matin devant moi Antoine
Chabrier agent Municipal de la commune de Chandelles Canton de St

Germain d'herm département du puy de dome sont comparu en la maison commune de la commune de Fontbonne âgé de quatre vingt deux ans le -
 Jacques Larige âgé de quarante ans du lieu de la commune de Lehandelis mont -
 déclaré que Jean Terrasse mari de marquette du tour du lieu du faub -
 de Fontbonne de cette commune est décédé aujourd'hui à quatre heures du matin à son -
 domicile âgé de soixante huit ans par cette déclaration j'en suis transporté -
 mespris a paru d'ad d'icez le g'n ay d'après l'ayant acte que j'ai signé et d -
 témoins ont déclaré en faveur signer de ce l'un qui led jour han

Chaboisier

Fontbonne
 Damien

Aujourd'hui Quatorze Pluviose Lan (ing) de la République -
 française une li indivisible à huit heures du matin devant moi Antoine
 Chaboisier agent municipal de la commune de Lehandelis Canton de St.
 Germain d'herm département du puy de dome sont comparu en la maison
 commune Jacques Larige d'ad d'icez le g'n de la commune de Lehandelis âgé de quarante -
 ans le Claude Grange âgé de soixante ans d'ad d'icez le g'n ont déclaré que -
 Damien Fontbonne mari d'Antoinette Bravard d'ad d'icez le g'n de la com -
 mune de Lehandelis est décédé hier à dix heures du soir à son domicile -
 âgé de quatre vingt deux ans par cette déclaration j'en suis -
 transporté mespris a paru d'ad d'icez le g'n ay d'après l'ayant acte que
 j'ai signé. Les témoins ont déclaré en faveur signer de ce l'un qui led -
 jour han

Chaboisier

Goutte
 Antoine

Aujourd'hui Quinze pluviose Lan (ing) de la République -
 française une li indivisible à midi devant moi Antoine Chaboisier agent
 municipal de la commune de Lehandelis Canton de St Germain d'herm -
 département du puy de dome sont comparu en la maison commune François
 Biom âgé de soixante trois ans d'après Renaudias âgé de trente huit ans de -
 deux frères de cette commune ont déclaré que Antoine Goutte fils de Jean
 le d'herm Gentier d'ad d'icez le g'n de deux frères est décédé aujourd'hui à -
 deux heures du matin à son domicile âgé de deux mois par cette déclaration j'en -
 suis transporté mespris a paru d'ad d'icez le g'n ay d'après l'ayant acte que j'ai
 signé. Les témoins ont déclaré en faveur signer de ce l'un qui led jour han

Chaboisier
 ag

Dumas
marguerite

Aujourd'hui vingt un pluviôse Lanfing de la République française une
et indivisible amidi devant moi Antoine Chaboissier agent municipal de la commune
dehandels Canton de St Germain l'herm département du puy de dome sont
comparu En la Maison Commune Pierre anglade agé de cinquante ans le Antoine
Vince agé de trente cinq ans du lieu de la fontaine de cette commune mont déclaré
que marguerite Dumas ve deffunt Claude parrot du Buisson de cette commune
est decedé aujourd'hui a cinq heures du matin a son domicile agé de quatre vingt
quinze ans Sur cette declaration j'enj suis transporté mesuis asseuré d'ad d'eu le g'n
ay deffé l'ayant acte que j'ay signé Leid temoin ont déclaré ne savoir signer de ce
Enquis leid jour han Chaboissier

mouilhaud
antoINETTE

Aujourd'hui vingt deux pluviôse Lanfing de la République française
une et indivisible a dix heures du matin devant moi Antoine Chaboissier agent
municipal de la commune dehandels Canton de St Germain l'herm département
du puy de dome sont comparu En la maison Commune Laurent蓬chon agé de
quarante quatre ans le Jean Terrasse agé de quarante cinq ans du lieu de
Chaboissier de cette commune mont déclaré que antoinette mouilhaud femme
de cantoine蓬chon d'ad d'eu de Chaboissier est decedé hier a une heure du soir
a son domicile agé de soixante trois ans Sur cette declaration j'enj suis
transporté mesuis asseuré d'ad d'eu le g'n ay deffé l'ayant acte que j'ay signé
Leid temoin ont déclaré ne savoir signer de ce Enquis leid jour han
Chaboissier

pupidon
Louise

Aujourd'hui vingt cinq pluviôse Lanfing de la République
française une et indivisible a une heure du soir devant moi Antoine
Chaboissier agent municipal de la commune dehandels Canton de St
Germain l'herm département du puy de dome sont comparu En la
Maison Commune Claude flette agé de trente huit ans le André fongers

age de quarante ans du lieu du huet de celle commune mont declare
laure Supadon prout de Jacques parrot la femme d'antoinne (habite du
lieu du huet est decede a jourd'hui a cinq heures du matin a son domicile
age de trente neuf ans Sur cette declaration j'en suis Transporte mesuis apres
d'adieu le huet de ce desuivant acte que j'ai signe Lesdits temoins ont
declare ne savoir signer Decedus Lesdits jour l'an Chaboisner
age

pouchon
marqueritte

Ce jourd'hui Vingt Cinq pluviôse L'an cinq de la Republique -
francaise une in divisible amidi devant moi antoinne Chaboisner -
agent municipal de la commune de handetis Canton de St Germain l'herm
departement du juy de orme sont comparee en la maison commune
Claude pouchon age de quarante ans Et antoinne pouchon age de soixante
ans de Chaboisner de celle commune mont declare que Marqueritte
pouchon fille de Jean le demarie pointud du lieu de Chaboisner est
decede ce jourd'hui a cinq heures du matin a son domicile age de vingt ans
Sur cette declaration j'en suis Transporte mesuis apres d'adieu le huet de
ce desuivant acte que j'ai signe Lesdits temoins ont declare ne savoir
signer Decedus Lesdits jour l'an Chaboisner
age

marie le
bart.

Ce jourd'hui Vingt Vintose L'an cinq de la Republique -
francaise une in divisible adieu heures du matin devant moi antoinne
Chaboisner agent Municipal de la commune de handetis Canton de St
Germain l'herm departement du juy de orme sont comparee en la
maison commune Claude Grange age de soixante ans Et Jacques Laroze
age de quarante ans du lieu de la commune de handetis mont declare que marie
lebart femme d'antoinne pifus du lieu de flouste de celle commune est decede
ce jourd'hui a quatre heures du matin a son domicile age de soixante deux ans
Sur cette declaration j'en suis Transporte mesuis apres d'adieu le huet de
ce desuivant acte que j'ai signe Lesdits temoins ont declare ne savoir signer
Decedus Lesdits jour l'an Chaboisner
age



cing
B

Robeniche
tienne

Ce jour d'hui onze Ventose Lan fin de la Republique Francaise
une Individu a onze heures du matin devant moi Antoine Chabrier
agent municipal de la Commune de Chandelis Canton de Germaine
Departement du Jura de Dornes ont compare en la maison Comune Joseph
Liberté age de soixante ans & Louis Jarrot age de soixante un an du lieu
de la Maison de cette Commune mont declare que Etienne Robinet mari
d'Anne Giroche du dit Lieu du Biefson est decede ce jour d'hui a deux heures
du matin a son domicile age de cinquante ans Sur cette declaration je
m'y suis transporte mesme assure du dit decedé & j'en ay dressé le present
acte que j'ay signe Lesdits temoins ont declare ne savoir signer de
l'quis de ce jour l'an Chabrier
agt

Libertie
Claudine

Aujourd'hui Douze ventose Lanfing de la République
francaise une indivisible amitié devant moi antoni Cha boissier
agent municipal de la commune d'Eschandis Canton de St Germain
Lherm Département d'Anguy de Dorne sont comparu En l'annexion
Commune Joseph Libertie age de soixante ans Et Louis parrot age
de soixante un an Du Lieu du Buisson de cette Commune mont de l'air
que Claudine Libertie veuve de Laurent proche Du Lieu du
Buisson Et decidé aujourd'hui a minuit a son domicile age de
quatre vingt un ans Sur cette declaration j'enj suis transcrit
refusé de signer le 21 mai 1871 Refusé de signer que j'ai
signé Lesdits témoins ont déclaré refuser de signer de ce qu'ils
ont fait sans Cha boissier
agt

Beraud
Jean Baptiste

Aujourd'hui Treize Ventose Lan cinq de la
Republique Francaise une et indivisible a dix heures du matin
Devant moi Antoine Chaboissier agent municipal de la commune de
L'handelis Canton de St Germain l'herm Departement du Jura
Sont comparez En la maison Commune Estienne marquis age de cinquante
neuf ans le Francois Bion age de soixante trois ans et un fils
de cette Commune mont declare que Jean Baptiste Beraud
fils d'Andrieu marquis de la Roche et d'Andrieu de la Roche
et d'Andrieu de la Roche a quatre heures du matin a son domicile
age de dix huit mois Sur cette declaration j'en ai transcrit
mesme apres d'Andrieu le Jura et d'Andrieu le Jura
Signe des Temoins ont declare ne savoir Signe des Juges
Le Juge Lian Chaboissier
agt

Bion Claude

Aujourd'hui Sept Germinal Lan cinq de la
Republique Francaise une et indivisible a neuf heures du matin
Devant moi Antoine Chaboissier agent municipal de la commune
de L'handelis Canton de St Germain l'herm Departement du Jura
Sont comparez En la maison Commune Estienne marquis age de
soixante ans le Francois Bion age de trente six ans et un fils
de cette Commune mont declare que Claude Bion fils de Laurent
et d'Andrieu de la Roche et d'Andrieu de la Roche a huit ans
et d'Andrieu de la Roche a son domicile age de trois ans Sur cette declaration j'en
ai transcrit mesme apres d'Andrieu le Jura et d'Andrieu le Jura
Signe des Temoins ont declare ne savoir Signe des Juges
Le Juge Lian Chaboissier
agt

Beraud
jaqueline

Aujourd'hui Sept Germinal Lan cinq de la
Republique Francaise une et indivisible a dix heures du matin
Devant moi Antoine Chaboissier agent municipal de la commune



Signature

Dechandels Canton de St Germain l'herm Departement du Puy de —
 Dome Sont comparee en la maison Comune Estienne marquet age de soixante —
 ans le Jean Coudeyras age de soixante six ans de deux feres de cette Comune —
 mont declare que Jacqueline Berand fille de Gregoire de deantomette —
 marrejoit dud lieu de deux feres est decedee hier a huit heures du soir a son —
 domicile agee de trois mois Sur cette declaration j'enj suis Transporte me suis —
 apres dud deus le j'en ay d'apre le present acte que j'ay signe Lesd Temoins ont —
 declare ne savoir signer de ce Inquis Leud jour han

Chaboissier
 age

Dumas
jeanne

Ce jourd'hui Sept Germinal Lanving de la Republique —
 Francaise une le indivisible a une heures du soir devant moi Antoine —
 Chaboissier agent municipal de la Comune de Chandels Canton de St —
 Germain l'herm Departement du Puy de Dome Sont comparee en la —
 maison Comune Louis Terrope age de soixante ans de Guillaume dailhous —
 age de trente deux ans Dumas de cette Comune mont declare que —
 Jeanne Dumas fille de pierre de Demais Caenob Dud lieu Dumas est —
 decedee ce jourd'hui a quatre heures du matin a son domicile agee de —
 quinze jours Sur cette declaration j'enj suis Transporte me suis apres —
 dud deus le j'en ay d'apre le present acte que j'ay signe Lesd Temoins ont —
 declare ne savoir signer de ce Inquis Leud jour han

Chaboissier
 age

Sion
etienne

Ce jourd'hui Douze Germinal Lanving de la Republique —
 Francaise une le indivisible a midi devant moi Antoine Chaboissier —
 agent municipal de la Comune de Chandels Canton de St Germain l'herm —
 Departement du Puy de Dome Sont comparee en la maison Comune —

Etienne marquet age de cinquante cinq ans agissant
de son autorite de deux parts de cette commune mont declare que
Etienne Bion fils de Laurand & Dec Marie anglade d'adieu
de deux parts est d'adieu aujourd'hui a six heures du matin a fond
Domicile age de six ans sur cette declaration j'imprimé suis transporté
mesme apres d'adieu le jour d'après de pres de pres de pres de pres
Signe L'adieu temoin ont declare ne pas signer de pres de pres de pres
jour de pres de pres de pres de pres de pres de pres de pres de pres
agt

Vialis
marie

Ce jour d'hui Quinze Germinal Lan cinq de la
Republique française une indivisible adieu heures du matin
devant moi Antoine Chabossier agent municipal de la commune
dehandelis Canton de Germain Lherm de pres de pres de pres de pres
sont comparu Enlauron Commune dehandelis anglade age de cinquante
ans d'Antoine Vauts age de trente six ans de la commune de pres
Commune dehandelis mont declare que Marie Vialis fille d'adieu
de dehandelis L'adieu on du dehandelis dehandelis dehandelis Commune est
d'adieu aujourd'hui a six heures du matin a fond domicile age de cinq ans
sur cette declaration j'imprimé suis transporté mesme apres d'adieu le jour
d'après de pres de pres de pres de pres de pres de pres de pres de pres
Signe L'adieu temoin ont declare ne pas signer de pres de pres de pres
jour de pres de pres de pres de pres de pres de pres de pres de pres
agt

Bravard
jean

Ce jour d'hui Seize Germinal Lan cinq de la République
française une indivisible amidi devant moi Antoine
Chabossier agent Municipal de la commune dehandelis Canton de
Germain Lherm de pres de pres de pres de pres de pres de pres de pres
Lauron Commune d'adieu d'adieu age de trente cinq ans dehandelis
d'adieu age de cinquante ans dehandelis dehandelis Commune mont declare
que Jean Bravard fils d'adieu dehandelis dehandelis dehandelis dehandelis
dehandelis Commune est d'adieu aujourd'hui a quatre heures du matin a
fond domicile age de dix jours sur cette declaration j'imprimé suis
transporté mesme apres d'adieu le jour d'après de pres de pres de pres de pres



Sept
18

par jay signé led témoin ont déclaré n'avoir signer des Enquis
led jour de an Chabossier
agr

Lagrange
Louis

Aujourd'hui Vingt Deux de Local Lançing de la République
francaise une indivisible afin heures du soir devant moi Antoine
Chabossier agent municipal de la commune de Chandelis Canton de St Germain
Lherm département du Puy de Dôme sont comparu En la maison Commune
damin Dourmeu âgé de trente cinq ans et Mathieu Saurget âgé de
cinquante cinq ans du lieu de moulin de l'herm de cette commune de Chandelis
mont déclaré que Louis Lagrange fils de Louis et de Marie Lemoine du
lieu de l'herm de cette commune est décédé aujourd'hui à quatre heures du soir
après domicile âgé de dix jours Sur cette déclaration j'en ai
transporté mes fins après l'ad de l'eglise et de l'eglise de l'eglise de l'eglise
par jay signé led témoin ont déclaré n'avoir signer des Enquis led jour de
an Chabossier

Laroche
Blaise

Aujourd'hui Vingt Trois de Local Lançing de la République
francaise une indivisible afin heures du soir devant moi Antoine
Chabossier agent municipal de la commune de Chandelis Canton de St Germain
Lherm département du Puy de Dôme sont comparu En la maison Commune
Pierre Pionnet âgé de trente cinq ans et Damin Dourmeu âgé de trente cinq
ans tous deux de cette commune mont déclaré que Blaise Laroche
fils de Jean et d'Antoinette Rodie de la commune de Chandelis est décédé
aujourd'hui à trois heures du soir âgé de sept heures Sur cette déclaration j'en ai
transporté mes fins après l'ad de l'eglise et de l'eglise de l'eglise de l'eglise
par jay signé led témoin ont déclaré n'avoir signer des Enquis led jour de

John P. Pabor

craft

Maget.
antoine.

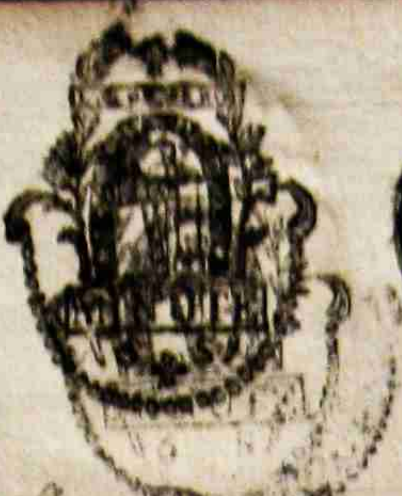
Aujourd'hui Premier jour de la République.
 Placé une légation à huit heures du soir devant moi -
 Antoine Chabrier agent municipal de la commune de Chabrier -
 Canton de St Germain Lerm département du Jura d'ordre sont
 comparu en la maison commune Pierre Marryat âgé de quarante
 cinq ans époux de charge âgé de trente six ans de la commune de -
 cette commune nous ont déclaré qu'Antoine marjet fils de Louis de -
 de Marie fondeur et d'ad Lier de la commune de Chabrier a -
 sept heures de la commune de Chabrier âgé d'une demi heure, sur
 cette déclaration j'en ai fait transcrire une copie au d'ad de la commune de -
 d'ad de la commune de Chabrier qui j'ai signé Lesdits témoins ont déclaré en faveur -
 Signé de ce jour L'agent municipal Chabrier
 agt

Vauvillors
antoINETte

Aujourd'hui Deux prairial l'an 5 de la République
 française une li indivisible amdy devant moi Antoine -
 Chabossier agent municipal de la commune de Landols Canton de St -
 Germain l'herm département du puy de Dôme sont comparu -
 En la maison commune Louis Terraspe âgé de soixante ans et
 Guillaume Dailloux âgé de trente deux ans du lieu dumas de cette -
 commune ont déclaré que antoinette Caution fille de Jean le -
 dumas dumas du lieu dumas est décédée aujourd'hui à cinq heures -
 du matin a son domicile âgée de ces deux mois et huit jours Sur cette -
 déclaration j'en ai transcrit mesuiss affrui d'un des li et j'en ai -
 dressé le present acte que j'ai signé lesdits témoins ont déclaré n'en avoir -
 signé aucun le dit jour l'an Antoine Chabossier
 agt

antoine.
martin

Ce jour d'hui quatre pleins Leong de la République —
Française unis indivisibles a cinq heures de soir devant moi Antoine
Chaboisier agent municipal de la commune d'Etandols Canton de



huit

dest Germain Therm département du puy de Dôme sont comparu en
la maison commune annet forgez age de trente deux ans le fian d'autour age
de soixante ans du lieu de parat de celle commune mont déclaré quantonni
Martin fils de Claude. et deffunte Marie hobeniche du dit lieu de parat est
decédé aujourd'hui amidi a son domicile age de deux ans sur cette déclaration
j'ay suis transporté mesur assés du dit lieu le 10 ay d'assé signent acte
que j'ay signé. Le dit témoin ont déclaré mesur signer de ce qu'ils ont dit pour
leur Chaboisier

Marepoil
jacqueline

Aujourd'hui vingt six prairial Lan cinq de la République française
un et indivisible amidi. Devant moi Antoine Chaboisier agent
municipal de la commune de Chandels Canton de Germain Therm
département du puy de Dôme sont comparu en la maison commune
Louis Mayet age de trente deux ans de parat de barge age de trente
sept ans du lieu de parat de cette commune mont déclaré que Jacqueline
marepoil fille de Pierre le de Jeanne montel du dit lieu de parat est
decédé aujourd'hui quatre heures du matin a son domicile age de
dix neuf jours sur cette déclaration j'ay suis transporté mesur assés
du dit lieu le 10 ay d'assé signent acte que j'ay signé. Le dit témoin ont
déclaré mesur signer de ce qu'ils ont dit pour leur
Chaboisier
agt

Martin
jacque

Aujourd'hui vingt huit Thermidor Lan cinq de la République
française un et indivisible adieu heures du soir devant moi Antoine
Chaboisier agent municipal de la commune de Chandels Canton de
Germain Therm département du puy de Dôme sont comparu en la
maison commune Jean d'autour age de soixante un ans de Claude Chammbaud age de

J. La Bourgnie

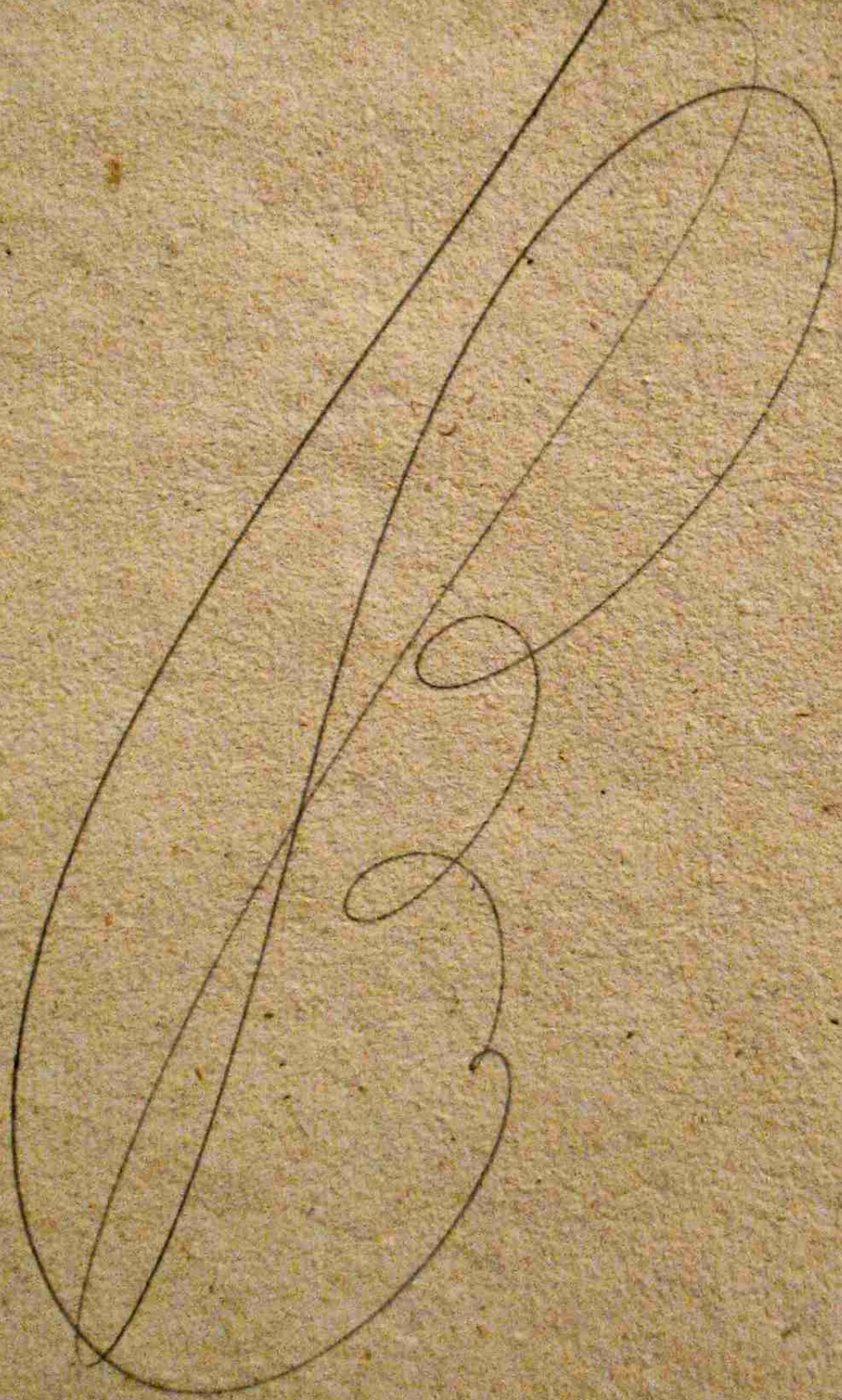
Ce jour d'aujourd'hui vingt un fructidor l'an cinq de la -
République française un tel indubitable amusey devant moi -
Antoine Chaboissier agent municipal de la commune de Chandelis -
Canton de St Germain l'herm de département du puy de dome sont -
Compara en la maison commune Claude Chanimbaud âgé de soixante -
ans le fian d'autour âgé de soixante un ans du lieu de parat de cette -
Commune de Chandelis mont de celat que Claude hobeniche mari de -
Claude me d'autour d'ad lieu de parat lit de céd' à aujourd'hui à cinq heures -
du matin a fond domicile âgé de quarante cinq ans sur cette -
déclaration finij suis transporté mespris affuré d'ad de céd' le fian ay -
d'usé de p'unt acte que j'ay signé Lesd' témoins ont de celat ne -
Savoir signer de celquis Leud jour éian *Antoine Chaboissier*

Pharabien
agt

Aug 1st 1811

vingt deux
de

Sept 6th 1813
B.



vingt quatre
~~18~~

Vonagt eing

Vingt Six

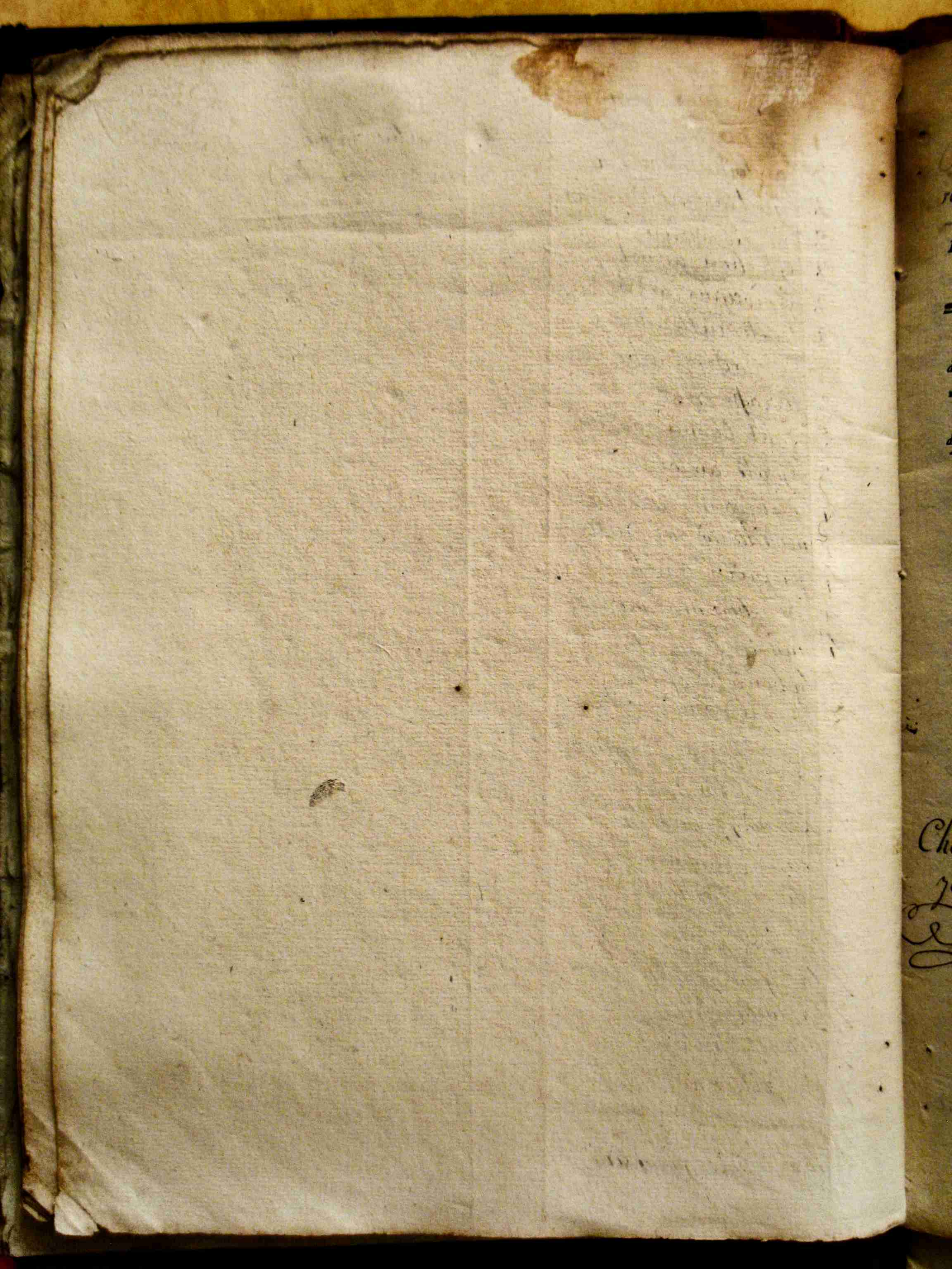
Sept 1st

- 1 pichon jean
- 1 pipo marie
- 2 antoine condeyras
- 2 Guillaume Dumas
- 2 marie dutour
- 2 Gachon annet,
- 2 Condeyras andre
- 3 vialis catherine
- 3 anglade jeanne
- 3 terrape jean
- 3 font bonne damien
- 3 Goute antoine
- 4 Dumas marguerite
- 4 mouilhau antoinette
- 4 papidon louise
- 4 poudon marguerite
- 4 marie le bart
- 5 hobeniche etienne
- 5 libertie claudine
- 5 Deraud jean Baptiste
- 5 Dion Claude
- 5 Deraud jacqueline
- 6 Dumas jeanne
- 6 Dion etienne
- 6 vialis marie
- 6 Dravard jean
- 7 La grange louis
- 7 la roche Blaise
- 7 maget antoine
- 7 Vaurillon antoinette
- 7 Marquet antoine
- 8 marcepoit jacqueline

8. martin gague

8 hobeniche claudie

[Signature]



ANNÉE
républicaine.

DÉPARTEMENT
DU PUI-DE-DÔME.

CANTON
d'Espeyrantherm

COMMUNE
d'Eschadely

N.º

REGISTRE

Servant à constater l'État civil des Citoyens.

Le présent Registre composé de vingt huit feuillets, cotés et paraphés par nous *Barth^e Grellet La Doyte* Président de l'Administration Municipale du Canton d'Espeyrantherm Département du Pui-de Dôme, pour servir à constater les *deces* de la commune d'Eschadely de ce même canton, conformément à la loi du 20 septembre 1792 (vieux style), pendant la année républicaine, qui commencera le premier vendémiaire prochain; lequel Registre sera délivré double pour l'un d'iceux être déposé, à l'expiration de ladite année, en notre secrétariat, et l'autre aux archives de l'Administration Centrale du Département, en exécution de l'article IV du titre VI de la même loi.

Fait en Administration Municipale à *Espeyrantherm* le *marcassin* *septuor* an cinq de la République française, une et indivisible.

Grellet La Doyte

Chouion

jean

Aujourd'hui 21e vendémiaire de l'an six de la République française une et indivisible devant moi *Barth^e Grellet La Doyte* Agent Municipal de la commune d'Eschadely, Canton d'Espeyrantherm Département du Pui-de Dôme en la maison commune sont comparus *Jean Piroche* âgé de soixante ans *Eugène Anglade* âgé de quarante huit ans *Tuttwatuz* honte du lieu de la commune d'Eschadely lesquels ont déclaré que *Jean Piroche* habitant de la commune d'Eschadely ou d'Espeyrantherm âgé de soixante deux ans est décédé aujourd'hui à quatre heures du soir à son domicile sur l'attestation *Jenny* suit transport mis sur la place dudit lieu, *Eugène* ay rédigé le présent acte qui jay signé *Barth^e Grellet La Doyte* ont déclaré en savoir signifier enquis led jour l'an *Barth^e Grellet La Doyte* agent

[illegible]

Beraud
Etienne

[illegible]

David
francois

Aujourd'hui dix huit nivose l'an six de la République
française l'indivisible à trois heures du soir devant moi
Charles Agent d'agent municipal de la commune de Chandel
l'anton d' Germain Durm de département du juy d'écume sont
comparus en la maison commune Claude Grange âgé de soixante six
ans & Jacques Durm âgé de cinquante neuf ans, jureurs hants de
leur commune de Chandel, lesquels ont déclaré que François David
fils de Jean Baptiste Ed. maire, possédant de la commune de Chandel
dit de ce jourd'hui adieu d'écume, Durm d'écume
d'écume âgé de dix mois sur cette déclaration j'ay fait transporter

me suis
Nidige
ont déclaré ne savoir signer de ce jour l'an



Chabossier

Beraud
Marie

Aujourd'hui quatorze plus tard de l'an fin de la République
française un individu à cinq heures du soir devant moi
Agent municipal de la commune de Chandel, Canton de St Germain l'Hermin
Département du Jura de son font comparut en la maison commune de l'Hermin
marquet âgé de soixante ans, & Francis Bonnet âgé de soixante cinq
ans, cultivateurs, habitants de l'Hermin commune de Chandel, lesquels ont
déclaré que Marie Beraud fille de Michel & d'Anne Goutte du dit lieu de l'Hermin
sœur, est venue à aujourd'hui en son domicile âgée de trois ans, trois heures
du matin sur cette déclaration j'ai sur transporté mesu, après
du dit jour & j'en ay Nidige & j'ai tant acte que j'ai signé & témoin
ont déclaré ne savoir signer de ce jour l'an & Antoine
Chabossier

terrace
Antoine

Aujourd'hui quatorze plus tard de l'an fin de la République
française un individu à cinq heures du soir devant moi
Agent municipal de la commune de Chandel, Canton de St
Germain l'Hermin Département du Jura de son font comparut en la maison
commune de l'Hermin son frère âgé de quarante cinq ans, & Benoit Chabossier âgé de
soixante ans, cultivateurs, habitants de l'Hermin commune de Chandel, lesquels
ont déclaré que Antoine terrace mari en seconde noce, de Marie Luyre est
et de ce à aujourd'hui en son domicile au dit lieu de Chabossier, à trois heures du matin
âgé de soixante sept ans, sur cette déclaration j'ai sur transporté mesu, après
du dit jour & j'en ay Nidige & j'ai tant acte que j'ai signé & témoin ont déclaré ne
savoir signer de ce jour l'an & Antoine
Chabossier

Sieur
Antoinette

Aujourd'hui dix sept plus tard de l'an fin de la République française
un individu devant moi à six heures du soir font comparut devant moi
Agent municipal de la commune de Chandel, Canton de St
Chabossier

germane Marie d'aujourd'hui d'aujourd'hui de la maison commune
 Dudit dehandels Jean d'aujourd'hui age de cinquante deux ans de laide
 Chantebaud age de cinquante ans cultivateur hant d'aujourd'hui de laide
 commune dehandels lesquels mont declare que antoinette Bion
 dehandels mort magaud d'aujourd'hui de laide et dehandels d'aujourd'hui a fond
 domicile a quatre heures du matin age de cinquante deux ans sur cette
 declaration j'ay sur poste me sur assure d'aujourd'hui d'aujourd'hui d'aujourd'hui
 present acte que j'ay signe d'aujourd'hui ont declare me sur Signer d'aujourd'hui
 d'aujourd'hui d'aujourd'hui *P. M. B. B. B.*

Beraud
 antoine

d'aujourd'hui vingt trois pluviose delan sur de la Republique
 francais une indivisible a trois heures du soir devant moi
 d'aujourd'hui d'aujourd'hui d'aujourd'hui d'aujourd'hui d'aujourd'hui d'aujourd'hui
 d'aujourd'hui d'aujourd'hui d'aujourd'hui d'aujourd'hui d'aujourd'hui d'aujourd'hui
 La maison commune francais Bion age de cinquante deux ans d'aujourd'hui
 Marquet age de cinquante ans cultivateur hant d'aujourd'hui de laide
 commune dehandels, lesquels mont declare que antoine Beraud fils
 a Gageire d'aujourd'hui mort d'aujourd'hui age de trois deca, et dehandels
 d'aujourd'hui a fond domicile a cinq heures du matin sur cette declaration
 j'ay sur poste me sur assure d'aujourd'hui d'aujourd'hui d'aujourd'hui
 que j'ay signe d'aujourd'hui ont declare me sur Signer d'aujourd'hui
 d'aujourd'hui d'aujourd'hui *P. M. B. B. B.*

Coudeyras
 Claudine

d'aujourd'hui Deux Ventose de l'an sur de la Republique
 francais une indivisible a quatre heures du soir devant moi
 d'aujourd'hui d'aujourd'hui d'aujourd'hui d'aujourd'hui d'aujourd'hui d'aujourd'hui
 d'aujourd'hui d'aujourd'hui d'aujourd'hui d'aujourd'hui d'aujourd'hui d'aujourd'hui
 germane Marie d'aujourd'hui d'aujourd'hui de la maison commune
 sont compare Jean Coudeyras age de cinquante six ans d'aujourd'hui mort
 age de cinquante huit ans cultivateur hant d'aujourd'hui de laide
 dehandels, lesquels mont declare que claudine Coudeyras fille de George
 dehandels mort d'aujourd'hui dehandels d'aujourd'hui d'aujourd'hui d'aujourd'hui
 Edmarie Coudeyras d'aujourd'hui dehandels d'aujourd'hui d'aujourd'hui d'aujourd'hui
 domicile a cinq heures du matin age de deux deca, sur cette declaration
 j'ay sur poste me sur assure d'aujourd'hui d'aujourd'hui d'aujourd'hui
 acte que j'ay signe d'aujourd'hui ont declare me sur Signer d'aujourd'hui
 d'aujourd'hui d'aujourd'hui *P. M. B. B. B.*



mois

Clavelier
Marguerite

Aujourd'hui quinze Ventose de l'an six de la Republique francaise
une agendaille a quatre heures, du soir devant moi ~~Charles~~ Agent
municipal de la commune de Chandel, Canton d'Et Germain Altherm de département
du Puy de Dôme sont comparu en la maison commune Joseph Hiberthe age de
soixante huit ans et Denoit Joudy age de soixante ans cultivateurs
habitants de la commune de Chandel, lesquels ont declare que
marguerite Clavelier fille de Louis et de Denoit Dumas, d'habitation de
deux en son domicile aujourd'hui a deux heures, du matin age de trois jours,
sur cette declaration j'ay fait transporter mesur, apres d'ad d'ice, et j'ay
pu de parant acte qui j'ay signe ledit temoin, ont declare ne savoir
signer de ce jour l'an Charles

Grange
Claudine

Aujourd'hui quatorze Ventose de l'an six de la Republique francaise
une agendaille a huit heures, du soir devant moi ~~Charles~~ Agent
municipal de la commune de Chandel, Canton d'Et Germain Altherm de département
du Puy de Dôme en la maison commune sont compare Jacques Laroze age de
quarante ans le pere Joudy age de trente cinq ans cultivateurs habitants de
la commune de Chandel, lesquels ont declare que Claudine Grange
veuve de Joudy d'habitation de deux en son domicile et de deux aujourd'hui en son
domicile a quatre heures, du matin agee de vingt huit ans sur cette
declaration j'ay fait transporter mesur, apres d'ad d'ice, et j'ay de parant
acte qui j'ay signe ledit temoin, ont declare ne savoir signer de ce jour l'an
Charles

Pupidon
Antoinette

Aujourd'hui dix sept Ventose de l'an six de la Republique francaise
une agendaille a neuf heures, du soir devant moi ~~Charles~~ Agent
municipal de la commune de Chandel, Canton d'Et Germain Altherm de département
du Puy de Dôme sont compare Jacques Laroze age de
quarante deux ans le pere Joudy age de trente six ans cultivateurs habitants de
la commune de Chandel, lesquels ont declare que Antoinette Pupidon fille de Antoine
et d'Antoinette d'habitation de deux en son domicile et de deux aujourd'hui a deux
heures, du matin agee de six mois, sur cette declaration j'ay fait transporter mesur, apres
d'ad d'ice, et j'ay de parant acte qui j'ay signe ledit temoin, ont declare ne
savoir signer de ce jour l'an
Charles

terrasse
antoINETTE

Aujourd'hui dix huit Ventose de l'an six de la Republique
francaise une indivisible a huit heures du soir devant moi *Fraboisier*
Agent municipal de la commune de Chandelis Canton d'Est Germain
Thom de département du Juy de Dome sont comparus en la maison
commune d'André Louchon age de quarante deux ans epouse yvonne
age de trente six ans cultivateurs, hant, d'André Louchon d'André Louchon
d'André Louchon d'André Louchon d'André Louchon d'André Louchon
mont declare quant *terrasse* fille de Jean Antoine de Marie
tuayre d'André Louchon, et de Marie de Jourd'hui en son domicile a six
heures d'André Louchon la d'antoINETTE *terrasse* de Marie etoit age de dix
heures, sur cette declaration j'ay fait transporter mesur apres d'André Louchon
d'André Louchon d'André Louchon d'André Louchon d'André Louchon d'André Louchon
savoir signer de l'André Louchon d'André Louchon d'André Louchon d'André Louchon d'André Louchon d'André Louchon

anglade
denoet

Aujourd'hui huit Germinal de l'an six de la Republique
francaise une indivisible a huit heures du soir devant moi *Fraboisier*
Agent municipal de la commune de Chandelis Canton d'Est Germain
Thom de département du Juy de Dome sont comparus en la maison
commune Jean Pierre age de quarante cinq ans epouse anglade age
de cinquante ans cultivateurs, hant, d'André Louchon de la foresterie commune
de Chandelis, lesquels mont declare que denoet anglade fille de Marie
de Marie de Marie de Marie de Marie de Marie de Marie de Marie de Marie
et de Marie de Marie de Marie de Marie de Marie de Marie de Marie de Marie
declaration j'ay fait transporter mesur apres d'André Louchon d'André Louchon
d'André Louchon d'André Louchon d'André Louchon d'André Louchon d'André Louchon
enquer d'André Louchon d'André Louchon d'André Louchon d'André Louchon d'André Louchon d'André Louchon

parrot
Claude

Aujourd'hui six Germinal de l'an six de la Republique francaise
une indivisible a quatre heures du soir devant moi *Fraboisier*
Agent municipal de la commune de Chandelis Canton d'Est Germain Thom
de département du Juy de Dome sont comparus en la maison commune
d'André Louchon age de quarante cinq ans epouse anglade age de
trente trois cultivateurs hant, d'André Louchon de la foresterie commune
de Chandelis, lesquels mont declare que Claude parrot fille de Marie
de Marie de Marie de Marie de Marie de Marie de Marie de Marie de Marie
et de Marie de Marie de Marie de Marie de Marie de Marie de Marie de Marie
declaration j'ay fait transporter mesur apres d'André Louchon d'André Louchon
d'André Louchon d'André Louchon d'André Louchon d'André Louchon d'André Louchon
declare mesur signer de l'André Louchon d'André Louchon d'André Louchon d'André Louchon d'André Louchon d'André Louchon

Nouet



quatre

Montel

Marquerite

De

Aujourd'hui dix huit germinal de l'an six de la République
française une indivisible a quatre heures du soir devant moi francion
Nouvel adjoint municipal de la commune de Chandès Canton de St
germain therm département du puy de dome sont comparu en la
maison commune Joseph ibertie age de soixante ans Ed Benoit Joudy
age de cinquante neuf ans cultivateurs habitants du lieu du Duffon
commune de Chandès lesquels m'ont declare que marquerite montel fille
d'Antoine Ed Louis Robichon age de six ans du lieu du Duffon est decedee
aujourd'hui en fond domestique a sept heures du matin sur cette declaration de
Representation j'en ai transporte au lieu du Duffon j'en ai fait un acte du
Duffon et j'ai redige le present acte qui j'ai signe et les temoins ont declare ne
avoir signer de l'un des deux le jour de l'an

Nouvel

Coudeyette

Petronille

De

Aujourd'hui cinq floral de l'an six de la République française une
indivisible a cinq heures du soir devant moi francion Nouvel adjoint
municipal de la commune de Chandès Canton de St germain therm département
du puy de dome sont compare en la maison commune Antoine anglade age de
soixante ans et Augustin flotte age de soixante deux ans cultivateurs habitants
du lieu du flout commune de Chandès lesquels m'ont declare que petronille
Coudeyette fille de Jean Ed Marie Joudy age de quatre ans est decedee
aujourd'hui au lieu du flout le lendemain de l'an six en la maison a trois heures du
matin sur cette declaration j'en ai fait un acte du Duffon et j'ai redige le present acte qui j'ai
signe et les temoins ont declare ne avoir signer de l'un des deux le jour de l'an

Nouvel

Lagrange

Claude

De

Aujourd'hui cinq floral de l'an six de la République française une
indivisible a quatre heures du soir devant moi francion Nouvel adjoint
municipal de la commune de Chandès Canton de St germain therm département
du puy de dome sont compare en la

Nov 1st

Grange
Catherine

Aujourd'hui cinq heures de la nuit de la République
française un acte indivisible a quatre heures du soir devant moi
François Nouet adjoint municipal de la commune de Chandel
canton de St Germain sur le département du Jura de domes sont
comparus en la maison commune Joseph itreue âgé de soixante
quatre ans & Louis parrot âgé de cinquante huit ans cultivateurs
habitants de la maison Barrière commune de Chandel, lesquels
mont déclarent que Catherine Grange fille de Joseph Edipetronelle
Huydon âgée de dix mois du 6 de la maison est venue aujourd'hui
à six heures du matin en son domicile sur cette déclaration j'en ai
sien transporté moi-même à faire du dit acte & j'ai rédigé le présent
acte que j'ai signé & lesdits témoins ont déclaré ne savoir signer de
ce jour & an

Nouet

ночит

Chouich
Marie

Aujourd'hui cinq heures de la nuit de la République
française une lezindible a cinq heures du soir devant moi
francois, nouveau adjoint municipal de la commune de Landels
canton de St Germain d'herm département du juy de dome font
comparut en la maison commune Jean Baptiste Sauvadt age de cinquante
cinq ans, et Jacques Sauvadt age de cinquante ans, cultivateurs, habitants de
Landels commune de Landels, lesquels m'ont declare que Marie Thonon
fille de Marie de Marguerite Mayet age d'un mois, d'ud lieu de Juyat
est venue a jours de ce jour. En son domicile a dix heures du matin par suite
declaration de son père, muni d'un acte de son père, et j'ay dressé de ce
acte qui j'ay signé et attesté, ont été les mêmes signés de l'adjoint, d'ud
jour de la



Cong

[illegible]

Noviet

Sutour
Marie

Aujourd'hui vingt cinq floral de la République
francaine un indivisible a onze heures du soir devant moi François
Nouet adjoint municipal de la commune de Handely Canton de St
germain sur le département du jura idome sont comparut en la maison
commune antenne anglade agie de soixante ans Et ande fongeur agie de trente
cinq ans toutes deux hant de l'indivisible commune de Handely lesquels mont
declaré que marie d'entre fille d'entre Edmarie guillard d'ad l'indivisible
l'indivisible et d'entre aujourd'hui en fondomente adieu heures du soir agie de dix sept
ans Sur cette declaration j'ay fait transporter mes signatures et des
j'ay rédigé le present acte que j'ay signé et de temoin ont déclaré ne
savoir signer des l'indivisible des jours han

Nouet

Номин

fargette
antonie

Aujourd'hui Vingt cinq fevral Delan sie de la Republique
francaise une indivisible adin huer duoir dunt moi ad joint
municipal de la commune de Chondet Canton de St Germain l'herm
departement du puy de Dome Sont poysee en la maison commune Benoit
Goudy, age de soixante deux ans, habitant parrot age de cinquante neuf

Nov 11

round

ноши е



100

Saugère
jeune

Aujourd'hui premier prairial de l'an six de la République française
une indissoluble à cinq heures du soir devant moi François Nouet adjoint
municipal de la commune de Chaudes Fontaines Canton d'Est Germain Thiers
département du puy de dome sont comparut en la maison commune Augustin
Flotte âgé de soixante ans et Benoit grandville âgé de quarante ans lesquels
mont déclarent que Jeanne Saugère fille d'André et de Marie Anglade d'ud
lieu du lieu âgée de trois ans est devenue aujourd'hui a fond de domicile a quatre
heures du matin sur cette déclaration j'ay fait mettre au pied de l'acte
le jay rédigé l'ayant acte qui j'ay signé et Benoit ont déclaré, en avoir
signé de leur nom le jour d'aujourd'hui

Nouet

Echalier
Benoit

Aujourd'hui deux prairial de l'an six de la République française
une indissoluble à six heures du matin devant moi François
Nouet adjoint municipal de la commune de Chaudes Fontaines Canton d'Est
Germain Thiers du département du puy de dome sont comparut en la
maison commune Jean Jonchon âgé de cinquante cinq ans et Antoine
Jonchon âgé de soixante ans lesquels ont déclaré que Benoit Echalié marié de Marie
Clavetier d'ud lieu de Chaudes Fontaines âgé de
soixante quinze ans est devenu aujourd'hui a fond de domicile a deux heures du
matin sur cette déclaration j'ay fait mettre au pied de l'acte le jay
rédigé l'ayant acte qui j'ay signé et Benoit ont déclaré, en avoir signé de
leur nom le jour d'aujourd'hui

Nouet

pointue
Benoit

Aujourd'hui dix huit prairial de l'an six de la République
française une indissoluble à cinq heures du soir devant moi François
Nouet adjoint municipal de la commune de Chaudes Fontaines Canton d'Est Germain
Thiers du département du puy de dome sont comparut en la maison commune
jeune marcy âgé de quarante ans et Jean de berge âgé de trente sept

ans cultivateurs hant, d'elme de l'epidat commune de l'ad. li. lesquels
mont declare que Venot Pontud vray d'annee p'p'de la main de
maine amblard d'elme de l'epidat age de trente cinq ans, et de l'ad.
aujourd'hui en fond domine amidy age de trente cinq ans. Sur cette
Declaration j'ay sur portu m'ad' ap'p'ie d'ad d'ad. d'ap'p'ie d'ad d'ad.
d'ap'p'ie d'ad d'ad. j'ay signe d'ad d'ad. ont declare m'ad' d'ad d'ad.
Enq' d'ad d'ad.

Nouveau

Coerdot
Berrot

Aujourd'hui Vingt trois. p'p'ial d'elme de l'ad.
Republique francaise unie indivisible a cinq heures du soir
Devant moi Francois Nouet adjoint municipal de la commune
dehandels Canton de St Germain d'elme de l'ad d'ad.
Sont comparez En la maison commune Jacques Laroye age de
quarante cinq ans, et Pierre p'p'de d'ad age de trente cinq ans.
cultivateurs hant, d'elme de l'ad d'ad. lesquels mont mont
declare que Venot Coerdot fils de Francois, et de Jeanne Fontbonne
d'ad d'ad. et de l'ad d'ad. aujourd'hui en fond domine a quatre
heures du matin age de deux mois. Sur cette Declaration j'ay sur
portu m'ad' ap'p'ie d'ad d'ad. d'ap'p'ie d'ad d'ad.
j'ay signe d'ad d'ad. ont declare m'ad' d'ad d'ad.
d'ad d'ad.

Nouveau

ipartel
madelaine

Aujourd'hui Six heures du soir. Six de la Republique
francaise unie indivisible a trois heures du soir. Devant moi Francois
Nouet adjoint municipal de la commune dehandels Canton de St
germain d'elme de l'ad d'ad. Sont comparez
En la maison commune Michel Braud age de trente deux ans, et
Jean Goutte age de trente ans, cultivateurs hant, d'elme de l'ad d'ad.
commune dehandels. lesquels mont declare que Magdelaine ipartel
fille d'annet et de antoinette d'ad d'ad. d'ad d'ad. age de
vingt jours, et de l'ad d'ad. aujourd'hui en fond domine a trois heures du
matin. Sur cette Declaration j'ay sur portu m'ad' ap'p'ie d'ad d'ad.
d'ap'p'ie d'ad d'ad. j'ay signe d'ad d'ad. ont declare m'ad' d'ad d'ad.
d'ad d'ad.

Nouveau



Sept

Aujourd'hui Treize milpieds de la fin de la République française une
 indissoluble à cinq heures du soir devant moi Jeanon, Notaire adjoint
 municipal de la commune de Chaudet, Canton de St Germain d'Arthen de département
 du Jura de l'arrondissement de la maison commune Charles Baisson âgé de quarante
 huit ans et André Baisson âgé de quarante ans, Cultivateurs de Chaudet de la commune
 de Chaudet, lesquels ont déclaré qu'ils ont acheté de la commune de Chaudet
 d'une terre de la commune de Chaudet et d'une terre de la commune de Chaudet
 âgé de l'autour d'un an, pour moi, Sur laquelle déclaration, J'ay fait mettre
 après d'indéfini, et j'ay rédigé le présent acte que j'ay signé, et les deux parties
 ont déclaré ne
 savoir signer de l'autour, le jour d'aujourd'hui

ночет

Aujourd'hui trente mejidors de la rue de la République française au
 expiratoire cinq heures, d'au devant moi français, stouet adjoint municipal
 de la commune de Chandel, canton de St Germain d'Hermin département du puy de dome
 sont composés En la maison commune de Chandel, 3 d'au d'au tour age de cinquante
 cinq ans, Edamien d'au tour age de trente huit ans, cultivateur, hant, du hndelabat
 commune de Chandel, lequel m'ont déclaré qu'un an en glade age de huit jours
 du hndelabat fille de Jean Edamien d'au tour age de six ans, et de sa femme d'au tour age de six ans
 domiciliée sur cette déclaration j'en ai fait un acte au puy de dome, à l'effet
 d'édige le présent acte que j'ai signé et témoin, ont déclaré, ne savoir signer de ce
 Enquy, du jour d'au

Nouvel

nomel

Aujourd'hui Odeur Thermidor de l'an six de la République française au
 Syndicat à cinq heures du soir devant moi Jeanne, Douvle adjoint municipal
 de la commune de Chaudry Canton de St Germain therm département du juy de dome
 sont comparut En la maison commune Charly Buison âgé de trente Sept ans, et
 Guillaume Jougery âgé de quarante ans cultivateurs habitants de la commune de Chaudry
 lesquels ont déclaré que Jeanne Buison fille de jure de
 Pierre Terrasse du dit lieu de Chaudry âgée de deux mois et de deux aujourd'hui
 a son domicile à cinq heures du matin sur cette déclaration j'ay fait mettre
 mes affixes au dit lieu et j'ay rédigé le présent acte que j'ay signé et les témoins ont
 déclaré, puis ont signé de leur nom et jour & an

Nov 21

Viatis
antonie

Aujourd'hui Vingt deux Thermidor de l'an six de la
Republique française une et indivisible à trois heures du soir devant
moi francis Rouet adjoint municipal de la commune de Chandel, Canton d'Est
germain d'Est d'Arras département du puy de dome Sont comparut
de la maison commune Claude Buisson age de quarante ans, et antoine
Toussaint age de cinquante ans, tous deux cultivateurs hants d'habitation
de la commune de Chandel, lesquels m'ont declare que antoine Viatis
dud lieu d'habitation age de quatre mois fils d'André et de Catherine Puysson
est decede aujourd'hui en son domicile sur cette declaration j'en ay fait
un acte apres l'aveu de jay de ses deux parents acte que j'ay signe avec
lesdits deux deposes m'assoir signer de deux enquis ce jour l'an

NOUVEAU

Goutte
George

Aujourd'hui trente Thermidor de l'an six de la Republique
française une et indivisible a cinq heures du soir devant moi francis
Rouet adjoint municipal de la commune de Chandel, Canton d'Est
germain d'Est d'Arras département du puy de dome Sont comparut
de la maison commune Etienne marquet age de cinquante huit ans
et Etienne Berand age de trente trois ans, cultivateurs hants d'habitation
de la commune de Chandel, lesquels m'ont declare que George
Goutte fils de Jean Etienne marquet geniteur dud lieu d'habitation age de
sept mois est decede aaujourd'hui en son domicile heure de cinq heures du matin
sur cette declaration j'en ay fait un acte apres l'aveu de ses deux parents
acte que j'ay signe avec lesdits deux deposes m'assoir signer de deux enquis ce jour l'an

NOUVEAU

Sauzet
anne

Aujourd'hui Saisse fructidor de l'an six de la Republique
française une et indivisible a dix heures du soir devant moi francis
Rouet adjoint municipal de la commune de Chandel, Canton d'Est
germain d'Est d'Arras département du puy de dome Sont comparut
de la maison commune Charles Buisson age de quarante huit ans, et Blaise
Puysson age de quarante neuf ans, cultivateurs hants d'habitation
de la commune de Chandel, lesquels m'ont declare que anne Sauzet fille de
Jean de francis anglade dud lieu d'habitation age de quatre ans
est decede aaujourd'hui en son domicile age de quatre ans sur les quatre



nomi

prat
jeanne

Ce jourd'hui Vingt Trois fructidor de l'an de la République
 française une indivisible adre heures du soir devant moi François Rouet
 adjoint municipal de la commune de Chandé, canton d'Est Germain Therm
 département d'Angers de me sont comparut en la maison commune
 de Chandé, laudigrange Catherine hant du lieu de la commune de Chandé,
 âgée de soixante cinq ans, la femme d'un, âgée de cinquante huit ans, du lieu de Chandé,
 y demeurant lesquels m'ont déclaré que Jeanne Prêt fille âgée de soixante
 onze ans domestique du citoyen du rois au lieu de Chandé, est décédée
 ce jourd'hui en son domicile à trois heures du matin Sur cette déclaration j'en ay
 sur porte mesur affaire d'adieu, le jay rédigé séparément acte que j'ay signé
 ledit témoin, ont déclaré ne savoir signer de ce jour l'an

Номіт

Chabossieu
autonette
luce

Aujourd'hui vingt cinq fructidor de l'an six de la République —
française une indivisible a cinq heures du soir devant moi franc —
Nouet adjoint municipal de la commune de Chandel, Canton d'Et Germain
du département d'Avoy de dom sont comparut En la maison commune
de Chandel, Pierre Genetier age de trente cinq ans, & Jean Goutte age de
trente ans, leurs de longt hant, du lieu de ~~deux~~ ^{deux} ~~frs~~ commune de Chandel —
lesquels ont declaree qu'elles antoinette Chaboissier fille de George Edouard
fauchery du lieu de la si baadie commune du de Chandel, dit deudie En fond domicile
aujourd'hui a cinq heures, damatha Sur cette declaration jemy Sur porte me Sur
force d'addeux de la deudie antoinette Chaboissier age de deux ans, & jay Nedige
Ay present acte que jay signe de l'un ou ont declaree n'avoit signu deudiqui —
Le jour de an

Nov 11

Aujourd'hui Deux complémentaires de la fin de la
 République française une indivisible à cinq heures du soir -
 Marotte. Devant moi français, Nourit adjoint municipal de la
 commune de Chandeliers Canton d'El Germain à l'arrondissement
 Marguerite. D'après de domes sont comparut en la maison commune de nuit
 montel âgé de trente huit ans, et Denoit Bourg âgé de quarante
 ans cultivateurs habitants du lieu du faut plant, commune de Chandeliers -
 lesquels ont déclaré que Marguerite Marotte âgée de quarante
 deux ans femme de Antoine Hermelin du lieu du faut plant -
 est venue aujourd'hui en son domicile à quatre heures du matin
 âgée de quarante deux ans, sur cette déclaration j'ay bien porté
 mes soins de l'addier et j'ay de suite signé l'acte qui j'ay signé
 Lesdits témoins ont déclaré ne savoir signer de l'un et de l'autre -

Nourit

Clos le cinq complémentaires au six par moi
 Antoine Sabatier agent municipal forsqne

Sabatier

actes



maif

1 recto Chonion Jeanne
1 verso terrape marie
1 verso deraud etienne
1 verso David francois.
2 recto deraud marie
2 recto terrape antoine
2 recto Bion antoinette
2 v. deraud antoine
2 v. Coudeyras claudine
3 r. Clavelier marguerite
3 r. Grange Claudine
3 r. pupidon antoinette
3 v. terrape antoinette
3 v. anglade benoit
3 v. parot Claudine
4 r. montet marguerite
4 r. Coudeyras petrouille
4 r. Lagrange Claude
4 v. Grange catharine
4 v. Chonion marie
5 r. Chaspagne Jeanne
5 r. Dutour marie
5 r. fargette antoine
5 v. Barward antoine
5 v. Bion vital
6 r. faugere Jeanne
6 r. echalier benoit
6 r. pointud benoit
6 v. tourdot benoit
6 v. isartel madelaine

6 recto Baillon marie
7 recto anglade marie
7 r. Baillon francois
7 v. Vialis antoine
7 v. Goutte Grange
7 v. Sauzet anne
8 r. parot Jeanne
8 r. Cha boispier antoinette luce.
8 v. Marotte marguerite

[Decorative flourish]



This image shows a close-up of a piece of antique paper, possibly an endpaper or flyleaf from an old book. The paper is a light cream or off-white color, heavily marked with numerous dark brown and black spots, smudges, and streaks, which are characteristic of foxing or water damage over time. The texture of the paper appears slightly rough and uneven. In the upper center, there is a small, dark, circular mark that could be a hole or a piece of tape. The overall appearance is one of significant age and wear.

This image shows a blank, aged, light brown paper cover or endpaper of a book. The paper has a textured, slightly mottled appearance with subtle variations in color, ranging from a pale cream to a light tan. There are several small, dark spots and faint smudges scattered across the surface, which are characteristic of old paper. A small, dark, irregular mark is visible near the top right corner. The overall texture appears slightly grainy, and the lighting is even, highlighting the natural imperfections of the material.

1. The first part of the book is a list of names of the
 2. persons who have been members of the church since
 3. the year 1800. The names are arranged in alphabetical
 4. order. The second part of the book is a list of the
 5. names of the persons who have been members of the
 6. church since the year 1800. The names are arranged in
 7. alphabetical order. The third part of the book is a list
 8. of the names of the persons who have been members of
 9. the church since the year 1800. The names are arranged
 10. in alphabetical order.

1111

221/100

ungl. 2

unlabeled

George Town

vingt quatre

1789

Chas. Johnson

1791. April 11

22/1/1911

... 1000

Young Bird of Day

1792

republ

DEPAR

DU PU

CA

27/9/92

COM

degl

N°

Dell

N° 1

Ante

Hon

no

Mea

Chau



Prayer

REGISTER

Servant à constater l'État civil des Citoyens.

DÉPARTEMENT

DU PUI DE DÔME.

CANTON

CANTON
of Gray
heral

COMMUNE

дегласовч

N.º

17
Deles

LE présent Register composé de *vingt huit* — feuillets,
cotés et paraphés par nous *Barthelemy Gelles* Président de
l'Administration Municipale du Canton de *St Germain l'herm*
Département du Pui-de-Dôme, pour servir à constater les
de la commune d

de ce même Canton, conformément à la loi du 20 septembre 1792 (vieux style), pendant la année républicaine qui commencera le premier vendémiaire prochain; lequel Registre sera délivré double, pour un d'iceux être déposé, à l'expiration de ladite année, en notre secrétariat, et l'autre aux archives de l'Administration centrale du Département, en exécution de l'article IV du titre IV de la même loi.

FAIT en Administration Municipale, à *Saint-Marc*
le *24* *septembre* *1870* an *soixante* de la République française,
une et indivisible.

Errol

N° 1
 Antoine
 Montet

Aujourd'hui 2^e de Vendémiaire de l'an 5^e de la République
 française indivisible à sept heures du matin devant moi Antoine
 Chabrier agent municipal de la commune de Chandel Canton de St Germain
 l'herm département du Jura de même sort comparu en la maison commune Joseph
 Libertin âgé de cinquante cinq ans le Jacques Grange âgé de cinquante quinze ans
 cultivateurs habitant de la commune de Chandel Canton de St Germain
 Antoine Montet fils du défunt le demeurant de la commune de Chandel Canton de
 St Germain ont déclaré ce jour d'aujourd'hui à une heure du matin à son domicile âgé de
 quatre jours sur l'interpellation de moi St Germain me sur affaire de l'ordre
 de l'an 5 de l'ordre de l'an 5 de l'ordre de l'an 5 de l'ordre de l'an 5 de l'ordre de l'an 5
 Signer de l'ordre de l'an 5 de l'ordre de l'an 5 de l'ordre de l'an 5 de l'ordre de l'an 5

Embossure

No 2. Ce jour d'hui vingt quatre Vendémiaire Delan S^{pt} de la République
 Marie Jeanne une lignée indivisible a Sept heures du soir devant moi Antoine
 Chabrier agent municipal de la commune de Handely Canton de St
 Chamond



2112

no 5
Petronille
Giron

Ce jourdhuy six pluviôse de l'an dix sept de la République
françoise unelignidivible a sythuis, de jour devant moi antoine
Chaboussier agent municipal de la commune de handely canton de St germain
du rhon département du juy d'adame sont comparu en la maison commune
antoin anglade age de cinquante ans le benoit genouille age de quarante
cinq ans catholiques habitant d'ahin du quel commune de handely mont delarier
que petronille Giron veuve laurand juydon d'ahin du quel lot deudie ce
jourdhuy a quatre heures du jour a son domicile age de cinquante ans sur
cette declaration j'emy sur porte mesur a force d'ad diez dix sept de
present acte que jay signe des temoins ont delary ne savoir signer deudique
de jourdhuy

Antoine Chaboussier

no 6
Anne
Bravard

Ce jourdhuy quinze pluviôse de l'an dix sept de la République
françoise unelignidivible a sythuis, de jour devant moi antoine
Chaboussier agent municipal de la commune de handely canton de St germain
du rhon département du juy d'adame sont comparu en la maison commune
Joseph habitier age de cinquante huit ans le Jacques range age de cinquante
neuf ans catholiques habitant d'ahin du Rhodan commune de handely mont
delarier que Anne Bravard fille de Michel le demarquette du tour d'ahin
du Rhodan lot deudie ce jourdhuy a deux heures du matin de son domicile
age de neuf mois sur cette declaration j'emy sur porte mesur a force d'ad
dix sept de l'an dix sept de present acte que jay signe des temoins ont delary
ne savoir signer deudique de jourdhuy

Antoine Chaboussier

no 7
Marguerite
Houlet

Ce jourdhuy vingt un pluviôse de l'an dix sept de la République
françoise unelignidivible a sythuis, de matin devant moi antoine
Chaboussier agent municipal de la commune de handely canton de St
germain du rhon département du juy d'adame sont comparu en la
maison commune jules anglade age de quarante six ans le benoit
more age de trente quatre ans catholiques habitant d'ahin de la commune
de handely mont delarier que Marguerite montel fille de
Blaise le demarquette manduchier d'ahin du quel lot deudie ce jourdhuy
de handely lot male hier a sept heures du jour a son domicile age de quatre
ans le demie sur cette declaration j'emy sur porte mesur a force d'ad dix sept de
present acte que jay signe des temoins ont delary ne savoir signer deudique de jourdhuy

J'ay d'après le présent acte qui jay signé ledit témoin ont déclaré
ne savoir signer de la Enquis ledit jour han

Chaboussier

No 8. Ce jourd'hui onze Ventose delandsept de la République française
unite indivisible a cinq heures du soir devant moi Antoine Chaboussier
Marguerite agent municipal de la commune de handeli (canton de Germain d'herm
non non) département du pays de Dorne sont comparus de la maison commune
Antoine Isartel agé de soixante quatre ans le juré le nandier agé de
trente neuf ans cultivateurs habitant de la commune de handeli
mont de laur que Marguerite non hon fille de laide lide lide
marguerite Connellier d'adieu d'adieu s'est dit de lide ce jourd'hui a neuf
heures du matin a son domicile agé de onze jours sur cette déclaration
Je m'y suis porté muni d'après d'adieu le présent acte
qui jay signé ledit témoin ont déclaré ne savoir signer de la Enquis ledit
jour han

Chaboussier

No 9. Ce jourd'hui seize Ventose delandsept de la République
jeanne - française unite indivisible a dix heures du matin devant moi Antoine
Beraud - Chaboussier agent municipal de la commune de handeli (canton de Germain d'herm
d'herm) département du pays de Dorne sont comparus de la
maison commune Etienne non hon agé de soixante ans le juré le nandier agé de
cinquante huit ans cultivateurs habitant de la commune de handeli
mont de laur que j'ay Beraud fille de michel
le d'anne Goutte d'adieu d'adieu s'est dit de lide le jour d'herm a huit
heures du soir a son domicile sur cette déclaration j'ay Beraud
me suis a l'heure d'adieu le présent acte qui jay signé
ledit témoin ont déclaré ne savoir signer de la Enquis ledit jour han
il agé de seize mois

Chaboussier

No 10. Ce jourd'hui deux germinal delandsept de la République
Gabrielle - française unite indivisible amidi devant moi Antoine Chaboussier
marquet - agent municipal de la commune de handeli (canton de Germain d'herm
d'herm) département du pays de Dorne sont comparus de la maison commune
Antoine Simonet agé de soixante huit ans le juré le nandier agé de

no 10

Benoit

non hon

Aujourd'hui Dix neuf Germinal de l'an sept de la
 République Française une et indivisible à six heures du soir devant
 moi François Rouvet adjoint municipal de la commune de Chandelis
 canton de St Germain l'herm département du Jura de domme sont
 comparus en la maison commune Michel Moreau âgé de trente cinq
 ans cultivateur habitant du lieu de domme commune de Chandelis mont declare que Benoit Moreau
 fils de domme et de Marie Larocque dudit lieu de domme est mort le
 jourd'hui à une heure du matin a son domicile âgé de vingt cinq jours
 Sur cette declaration j'en ai fait un acte au lieu duquel j'en ai
 ay de ce de present acte que j'ay signé led témoin ont declare
 ne savoir signer de ce jour led jourd'hui

Nouvet

no 11

Marie

non hon

Aujourd'hui Vingt Sept Germinal de l'an sept de la République
 Française une et indivisible à trois heures du soir devant moi François Rouvet
 adjoint municipal de la commune de Chandelis canton de St Germain l'herm
 département du Jura de domme sont comparus en la maison commune Joseph
 Hiberle âgé de soixante huit ans et Jacques Grange âgé de soixante quinze
 ans cultivateurs habitants du lieu du Buisson commune de Chandelis mont
 declare que Marie Moreau fille de domme et de Marguerite du tour du lieu
 du pont de l'herm commune de Chandelis est décédée le jourd'hui à
 deux heures du matin a son domicile âgée de dix sept jours Sur cette
 declaration j'en ai fait un acte au lieu duquel j'en ai
 ay de ce de present acte que j'ay signé led témoin ont declare ne savoir signer
 de ce jour led jourd'hui

Nouvet

no 12

jacques

le moine

Aujourd'hui Dix Sept Germinal de l'an sept de la République Française
 une et indivisible à six heures du soir devant moi Jacques Terrasse adjoint
 municipal de la commune de Chandelis canton de St Germain l'herm
 département du Jura de domme sont comparus en la maison commune Joseph
 Hiberle âgé de soixante huit ans et Jacques Grange âgé de soixante quinze
 ans cultivateurs habitants du lieu du Buisson commune de Chandelis mont declare que Jacques
 le moine a été claustré du lieu de la bar de cette commune de Chandelis et de
 de ce jourd'hui a son domicile a son domicile Sur cette declaration
 j'en ai fait un acte au lieu duquel j'en ai
 ay de ce de present acte que j'ay signé led témoin ont declare ne savoir
 signer de ce jour led jourd'hui

Nouvet

no 16

14.17

Ag 14

Perre

11019 Ce jourd'hui dix-neuf floral de l'an sept de la République française
 de une juridiction de dix heures du soir devant moy juge territorial
 municipal de la commune des chandeliers canton de St Germain l'herm
 département du puy de dome sont comparus a la maison commune marquis
 chommon aye de trau neuuf ans et juaque chommon aye de soixante deux
 ans ~~chommon~~ habitant du lieu de conpat commune des chandeliers mon d'el
 que natat conpat fil a p'effant jean et de annan anglade aye de
 vingt six ans du lieu de conpat commune des chandeliers et de cedei ce jour
 huit a quatre heures d'annat a son domicile sur cette declaration j'ay eu
 portee me suis asseze d'ad. d'ad. et j'ay aye d'ad. le present acte que
 j'ay signe et d. f'effant ont declaree ne savoir signer de ce l'quis et
 dit jour et ans *terralle*

11020 Ce jourd'hui vingt un ^{4 floral} de l'an sept de la République française
 de une juridiction de dix heures du soir devant moy juge territorial
 municipal de la commune des chandeliers canton de St Germain l'herm
 département du puy de dome sont compare a la maison commune claud
 chalmbrand aye de soixante ans et j'ay d'ad. aye de soixante dix ans
 habitant du lieu de parcel commune des chandeliers mon d'elaree que
 catherine martent femme de antoine prubiere et de cedei ce jourd'hui a
 quatre heures d'annat a son domicile aye de vingt quatre ans
 du lieu de parcel parcel d. commune des chandeliers sur cette declaration
 j'ay eu portee me suis asseze d'ad. d'ad. et j'ay aye d'ad. le present
 acte que j'ay signe et d. temoins ont declaree ne savoir signer
 de ce l'quis et d. j'ay et ans ^{4 floral} *terralle*

11021 Ce jourd'hui deux prout de l'an sept de la République française
 de une juridiction de dix heures du soir devant moy juge territorial
 municipal de la commune des chandeliers canton de St Germain l'herm
 département du puy de dome sont compare
 a la maison commune pierre chommon aye de quarante ans
 et de jean chommon aye de soixante ans tout habitants habitant
 du lieu de deux parcelles que estienne beaud aye de dix huit ans
 a autre estienne et de annan beaud et de cedei ce jourd'hui
 a huit a son domicile du lieu de parcel d. commune des chandeliers



Cinq

En cette déclaration je m'y transporte et me suis assuré de
Dessus et je n'ai vu et le présent acte que je ne sçache pas
dit témoin ont déclaré de ne sçavoir de ce contenu les dits jours
En ans # suis terrible



Cinq

En cette déclaration je me transporte, et me suis assuré en
Dessus de je n'ay donné le présent acte que je ne sçay, et
de l'innocence de l'écriture de ce qui est de ce jour
En ann. # fin verra

Table de l'opie est contenue dans le Registre

no. d'ordre	noms & prenom	
no. 1	Monet Antoine	no. 21 Beraud Theine
no. 2	Charmin baud Marie	
no. 3	Ferrasse Louis	
no. 4	Pinet Jeanne	
no. 5	Giron petronille	
no. 6	Bravardanne	
no. 7	Monet Marguerite	
no. 8	Bouchon Marguerite	
no. 9	Beraud Jeanne	
no. 10	Marquet Gabrielle	
no. 11	Hiberte Anne	
no. 12	Grange Benoit	
no. 13	Bouchon Benoit	
no. 14	Chonion Marie	
no. 15	Lemoine Jacqueline	
no. 16	Lougethal Antoinette	
no. 17	Petit Claude	
no. 18	Chonion Pierre	
no. 19	Soupart Vital	
no. 20	Marlin Catherine	

Fin de la
Table

Vingt quatre

Youngling

25

to
in
them
a
birds
many
of
many
of
on

Dring's

2

1880

binch

1000

111

4000

8-2

TR

Sept 21

2

Er
Kern
er
binch
mille
mit
munt
Et
on

Vingthuit alder

in
Heren
in
burch
nemen
hiet
niet
en
on

~~Die 2. Haupten hat.
mit in west. d. d. d.
proph. in e. d. d.
nach d. d. d. d.
an d. d. d. d.
in d. d. d. d.
V. d. d. d.~~



Premier

8^e ANNÉE
républicaine.

REGISTRE

Servant à constater l'État civil des Citoyens.

DÉPARTEMENT
DU PUI-DE-DÔME.

CANTON

de Germain Thuron

COMMUNE

d'Eschandelis

N°

LE présent Registre composé de huit feuillets, cotés et paraphés par nous *Barthelemy Guillet* Président de l'Administration municipale du Canton de *Germain Thuron* Département du Pui-de-Dôme, pour servir à constater les de la Commune d'*Eschandelis* de ce même Canton, conformément à la loi du 20 Septembre 1792 (vieux style), pendant la 8^e année républicaine qui commencera le premier vendémiaire prochain; lequel Registre sera délivré double, pour un d'iceux être déposé, à l'expiration de ladite année, en notre secrétariat, et l'autre aux archives de l'Administration centrale du Département, en exécution de l'article IV du titre IV de la même loi.

FAIT en Administration municipale, à *Germain Thuron* le 29 fructidor an 7 de la République française, une et indivisible

la 1^{re} Commune de la 1^{re} section du pui de dôme. Guillet

Aujourd'hui sept vendémiaire an huit de la République française un et indivisible à huit heures du matin devant *Mois Eschandelis* Charbonnier Agent municipal de la Commune d'Eschandelis Chalou de Germain Thuron Département du Pui-de-Dôme sont comparus En l'audience publique Deux témoins qui sont *Pierre Renaudias* âgé de quarante ans Et *André Robinet* âgé de cinquante ans tous les deux Cultivateurs d'ancien de dans la Commune d'Eschandelis qui nous ont déclaré que *Antoine Fertel* Et *deceux* aujourd'hui dans l'audience audit lieu d'Eschandelis à huit heures du matin âgé de cinquante huit ans Sur cette déclaration je me suis transporté Et après dudit deud Et *Eschandelis* le présent acte que j'ai signé a l'audience audit lieu ou *Eschandelis* savoir signé de *Cinq* deud pour *Eschandelis*

Ce jourd'hui deux heures de l'après-midi de la République Française au
Et indivisible à sept heures du matin devant moi, damien Chabrier agent
Municipal de la commune de Chaudet, Canton de Agermain l'hermin au
département de la Seine et de Seine Saint Denis. Comparus à l'audience Commune de
Terminus qui sont qu'il y a une heure âgé de cinquante ans et Charles huit
âgé de trente neuf ans tout les deux Cultivateur d'ici de la commune
de Chaudet qui ont déclaré que au dit lieu de Chaudet et de Chaudet en
l'année 1800 audit lieu de Chaudet à sept heures du matin âgé de quarante sept ans
Sur cette déclaration je me suis transporté au dit lieu de Chaudet et j'ai
pris des notes et pris acte que j'ai signé, lesdits témoins ont déclaré ne savoir
signer de ce jour le dit jour l'an

Chabrier ag

Ce jourd'hui trois heures de l'après-midi de la République Française au dit lieu
au dit lieu de Chaudet devant moi, damien Chabrier agent municipal de la
commune de Chaudet, Canton de Agermain l'hermin au département de la Seine
et de Seine Saint Denis. Comparus à l'audience Commune de Terminus qui sont
grâce âgé de soixante huit ans, et Jean d'Amas âgé de cinquante cinq ans tout
les deux Cultivateur habitant au chef lieu de la commune de Chaudet qui ont
déclaré que Claude Couderc et de Chaudet le jourd'hui en l'année 1800 au
chef lieu de Chaudet au dit lieu de Chaudet âgé de cinquante ans, Sur cette
déclaration je me suis transporté et me suis aperçu, d'adieu et j'ai pris des notes
Prendre acte que j'ai signé, lesdits témoins ont déclaré ne savoir signer de
ce jour le dit jour l'an

Chabrier ag

Ce jourd'hui trois heures de l'après-midi de la République Française au dit lieu
au dit lieu de Chaudet devant moi, damien Chabrier agent municipal de la commune
de Chaudet, Canton de Agermain l'hermin au département de la Seine et de Seine
Saint Denis. Comparus à l'audience Commune de Terminus qui sont
grâce âgé de soixante huit ans, et Jean d'Amas âgé de cinquante cinq ans tout
les deux Cultivateur habitant au chef lieu de la commune de Chaudet qui ont
déclaré que Claude Couderc et de Chaudet le jourd'hui en l'année 1800 au
chef lieu de Chaudet au dit lieu de Chaudet âgé de cinquante ans, Sur cette
déclaration je me suis transporté et me suis aperçu, d'adieu et j'ai pris des notes
Prendre acte que j'ai signé, lesdits témoins ont déclaré ne savoir signer de
ce jour le dit jour l'an

Chabrier ag

Quayord huit dix sept pluviôse de l'an huit de la République Française
indivisible à huit heures du matin devant moi daniel Chaboixier agent municipal de
la commune de chandelij Canton de St germain l'hermance département d'apremont
sont comparues ala mairie commune deux les moins qui ont guillaume bougère
Cinquante an Et Charles buisfont agé de quarante an tous les deux Cultivateurs habitant
dans la commune de chandelij qui ont déclaré que Catherine stolladucien de fopre
Et de cede le jourd huit En fanceiroit audit lieu de fopre au heur du matin agé de quarante
Deux ans Sur cette déclaration je m'y suis transporté avec moi a pare dudit d'ced Et j'en ai
De plus le present acte que j'ai signé. Ledit témoin on declare ne savoir signer
lequin dudit jour Eau

Chaboixier ag

Quayord huit vingt Cinq pluviôse de l'an huit de la République Française
indivisible à huit heures du matin devant moi daniel Chaboixier
agent municipal de la commune de chandelij Canton de St germain l'hermance
Département d'apremont de deux sont comparues ala mairie commune deux les moins
qui sont Pierre marceuil, agé de quarante an Et Louis mayet agé de trente deux an
Les deux Cultivateurs habitant dans la commune de chandelij qui ont
Déclaré que Catherine Brapac Et de cede le jourd huit En fanceiroit audit lieu de fopre
à huit heures du soir agé de quarante quatre an Sur cette déclaration je m'y suis
transporté avec moi a pare dudit d'ced Et j'en ai de plus le present acte que j'ai signé
Ledit témoin on declare ne savoir signer de ce auquis Ledit jour Eau

Chaboixier ag

Quayord huit neuf de l'an huit de la République Française indivisible à
quatre heures du soir de vant moi daniel Chaboixier agent municipal de la commune
de chandelij Canton de St germain l'hermance département d'apremont de deux
sont comparues ala mairie commune deux témoins qui ont guillaume
geunier agé de Cinquante Cinq an Et guillaume dailho agé de trente Cinq
tous les deux Cultivateurs habitant dans la commune de chandelij qui ont
Déclaré que Jean d'unes Et de cede le jourd huit En fanceiroit audit lieu de
Mais à quatre heures du soir agé de soixante huit an Sur cette déclaration
je m'y suis transporté avec moi a pare dudit d'ced Et j'en ai de plus le present acte
que j'ai signé. Ledit témoin on declare ne savoir signer de ce auquis Ledit jour
Eau

Chaboixier ag



Mois

Aujourd'hui ouze ventose delan huit delas le publique françois un
indivisible a huit heures du soir devant moiis damian Chaboissier agent
Municipale de la Commune de chandelij Canton de st germain l'hermance departement de
du puit de dour sont comparez ala main ont Commune deux tesmoins qui sont
glagardij age de trente deux an Et Jean lartche age de trente six an tous les deux
cultivateur habitant au lieu de la faye Commune de chandelij qui mondeclarent que
antoinne granet Et deinde ce jourd'hui En jamais ont audit lieu de la faye a huit heures
du soir age de trois mois Sur cette declaration je me suis transporte avec mes
Me suis apres dudit deud Et j'en ay dressé le present acte que j'ai signé desdits tesmoins
ou declare ne savoir signer de ce Enquis de dit jour Eam Chaboissier ag

Aujourd'hui 2 / ventose delan huit delas le publique françois un
vint de neuf heures du soir devant moiis damian Chaboissier agent municipale
de la Commune de chandelij Canton de st germain l'hermance departement de
du puit de dour sont comparez ala main ont Commune deux tesmoins qui sont
Aboul age de quarante an Et Joseph pointut age de soixant deux an tous les deux
haat du lieu de la foresterij Commune de chandelij qui mondeclarent que françois
pointut Et deinde ce jourd'hui En jamais ont audit lieu de la foresterij a neuf heures
du soir age de soixante an Sur cette declaration je me suis transporte avec mes
Suis apres dudit deud Et j'en ay dressé le present acte que j'ai signé desdits
tesmoins ou declare ne savoir signer de ce Enquis de dit jour Eam

Chaboissier ag

Aujourd'hui cinq germain delan huit delas le publique françois un
indivisible a deux heures du matin devant moiis damian Chaboissier agent
Municipale de la Commune de chandelij Canton de st germain l'hermance
departement de du puit de dour sont comparez ala main ont Commune deux
tesmoins qui sont Laurent pouchon age de cinquante cinq an Et Jean
pouchon age de cinquante an tous les deux du lieu de Chamois Commune
de chandelij qui mondeclarent que antoinne Clavelier Et deinde ce jourd'hui En
jamais ont audit lieu de Chamois a deux heures du matin age de cinquante ans
Sur cette declaration je me suis transporte avec mes Me suis apres dudit deud
Et j'en ay dressé le present acte que j'ai signé desdits tesmoins ou declare ne
savoir signer de ce Enquis de dit jour Eam Chaboissier ag

Aujourd'hui dix germinal de l'an huit de la République française
à quatre heures du soir devant moi Jean Chabois agent municipal de la Commune
de Chaudel Canton de St Germain l'herm au département du puy de dome sont
comparus et admis ont Commune deux témoins qui sont quillhaume geneste
age de cinquante ans et quillhaume daillore age de quarante ans tous les deux
cultivateurs habitant de la Commune de Chaudel qui m'ont déclaré
que quillhaume daillore et de cede le puy de dome En faison audit lieu d'au
à quatre heures du soir age de quinze jours Sur cette déclaration je m'y suis
transporté me suis aperçu dudit lieu et j'en ay dressé le present acte que
je signe ledit témoin ou déclarant savoir signé de ce Enquis deudit pour et au

Chabois ag

Aujourd'hui douze germinal de l'an huit de la République française
au et indivisible à cinq heures du soir devant moi Jean Chabois agent
municipal de la Commune de Chaudel Canton de St Germain l'herm au dé
partement du puy de dome sont comparus et admis ont Commune deux témoins
qui sont Jean Gardy age de trente deux ans et Jean la Roche age de quarante ans
patron de la faye Commune de Chaudel qui m'ont déclaré que Jean Gardy et Jean
le puy de dome En faison audit lieu de la faye à cinq heures du soir age de quatre
vingt ans Sur cette déclaration je m'y suis transporté et me suis aperçu dudit
lieu et j'en ay dressé le present acte que j'ai signé ledit témoin ou déclarant
ne savoir signé de ce Enquis deudit pour et au # vuise claudier + d'adard de
cette d'Commune

Chabois ag

Aujourd'hui vingt trois germinal de l'an huit de la République française au
et indivisible à neuf heures du soir devant moi agent municipal de la Commune
de Chaudel Canton de St Germain l'herm au département du puy de dome sont
comparus et admis ont Commune deux témoins qui sont Antoine vialle et
Antoine Bouvet Cultivateurs habitant de la Commune de Chaudel
qui m'ont déclaré que Jacques Bourgeois du lieu de Chaudel et de cede le puy de dome
En faison audit lieu de Chaudel à neuf heures du soir age de soixante huit ans
Celle déclaration je m'y suis transporté me suis aperçu dudit lieu et j'en ay dressé
le present acte que j'ai signé ledit témoin ou déclarant savoir signé de ce Enquis deudit
pour et au # ag de quarante ans / # ag de trente ans

Chabois ag



Cejourd'hui vingt six germinale de l'an huit de la république
 Jean Chabrier agent municipal de la commune de Chaudelij Canton
 d'est germin thermale au departement de l'ouest sont comparus
 Jean Louis qui sont Jean Anglade et Jacques Anglade age de vingt deux ans
 Tous les deux cultivateurs habitans de la commune de Chaudelij qui nous
 declare que Marguerite fustier Et deinde le jourd'hui de la maison ou
 lui delibere a dix heures du soir age de dix sept ans sur cette declaration j'ai
 mis transport au suis a parer dudit deed Et j'ai dresse le present acte que
 j'ai signé ledit témoin on declare ne savoir signer de ce Enquis ledit jourd'hui
 # cinquante ans Chabrier ag.

Cejourd'hui six prairiale de l'an huit de la république française
 visible a onze heures du soir devant Monsieur Chabrier agent municipal de
 la commune de Chaudelij Canton d'est germin thermale au departement de l'ouest
 sont comparus Canton d'est germin thermale au departement de l'ouest
 sont comparus sont comparus la maison ou commune deux témoins qui
 sont Claude Couderas age de cinquante ans Et de l'autre age de
 trente ans tous les deux habitans de la commune de Chaudelij qui nous declare
 que Louis Obuche Et deinde le jourd'hui de la maison ou audit lieu de l'ouest
 onze heures du soir age de cinquante ans sur cette declaration j'ai
 mis transport au suis a parer dudit deed Et j'ai dresse le present
 acte que j'ai signé ledit témoin on declare ne savoir signer de ce Enquis
 ledit jour Et au # Cultivateurs gauts Chabrier ag.

Cejourd'hui onze prairiale de l'an huit de la république française
 Jean Chabrier agent municipal de la commune de Chaudelij Canton d'est germin thermale
 au departement de l'ouest sont comparus sont comparus la maison ou commune
 deux les témoins qui sont Jean Louis Anglade et Jacques Anglade age de vingt deux ans
 Et de l'autre age de quarante ans tous les deux cultivateurs habitans de
 la commune de Chaudelij qui nous declare que Louis Obuche
 fustier age de cinquante ans Et deinde le jourd'hui de la maison ou
 audit lieu de l'ouest a dix heures du soir sur cette declaration j'ai
 mis transport au suis a parer dudit deed Et j'ai dresse le present acte que
 j'ai signé ledit témoin on declare ne savoir signer de ce Enquis ledit jourd'hui

Long

Handwritten signature or initials

Sept

huitesden

